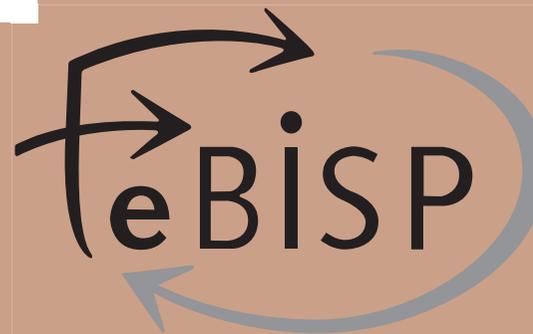


L'insertion

DU 25 JUIN 2010 AU 25 SEPTEMBRE 2010 • N°85

L'évaluation inodore mais pas incolore

LE MAGAZINE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION À BRUXELLES



Belgique - België
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

N° d'agrégation : P 204081

Bureau de dépôt
1190 Bruxelles 19



L'insertion est la revue de la FeBISP
(Fédération bruxelloise des organisme d'insertion socioprofessionnelle
et d'économie sociale d'insertion)
Trimestriel, ne paraît pas en juillet - août
Editeur responsable : Pierre Devleeshouwer

La FeBISP

Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 boîte 4 – B1000 Bruxelles
Tél : 02 537 72 04 - Fax 02 537 84 04 - secretariat@febisp.be
<http://www.febisp.be>

L'équipe de la FeBISP

Pierre Devleeshouwer, directeur / devleeshouwer@febisp.be
Delphine Libert, secrétaire de direction / secretariat@febisp.be
Valérie Dancart, assistante administrative et financière / dancart@febisp.be
Michèle Hubin, attachée relations collectives de travail / hubin@febisp.be
Delphine Huybrecht, attachée économie sociale / huybrecht@febisp.be
Huong Ngo, gestionnaire administrative du Fonds de formation / ngo@febisp.be
Ana Teixeira, attachée formation professionnelle / teixeira@febisp.be
Tatiana Vanessa Vial Grösser, attachée politiques de l'emploi / vial@febisp.be
Alice Berger, attachée à la communication / berger@febisp.be

Impression : Les imprimeries Editions Européennes

Avec le soutien de la Commission communautaire française, du Fonds social européen
et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale



Sommaire

- 3 **Édito**
.....
- 4 **Brève de nos membres** : La Mission Locale Emploi de BxL-ville démarre Potentia,
Les 25 ans des Mlocs, Changement d'adresse de GAMMES, Molenbeek Formation
a inauguré Marmitime
.....
- 5 **Sur le vif** : Alliance emploi environnement,
Fonds sectoriel 4S : formation pour la coordination JEEP
.....
- 10 **En bref** : L'arrivée de Roland Vandenhove au CA, Départ de Fernande,
Retour de Delphine, Arrivée d'Alice
.....
- 11 **Dossier** :
L'évaluation inodore mais pas incolore
.....
- 21 **Lu, vu, entendu** : « Vie ordinaire, vie précaire » de G. Leblanc,
Migrations (magazine sans papiers)
.....
- 22 **Rencontre avec** : Roland Vandenhove
.....
- 25 **Allô Bruxelles, allô la terre** : La dette
.....
- 27 **Reportage** : ASBL APRÈS
.....
- 29 **Le coin de l'employeur** : Les enjeux patronaux de la rentrée
.....
- 31 **Réseautage de la FeBISP** : Direction FESEFA, Réforme de l'ordonnance du
18 mars 2004, Un projet nommé « D.E.SI.R. »
.....
- 32 **Agenda** : Notre journée d'étude : l'évaluation en question le 7 octobre 2010



En ce mois de septembre, c'est la reprise après les vacances estivales. Et pour une reprise c'est une reprise... Nous sommes à une période charnière à bien des égards. Sur le plan national (ce mot a encore une portée à l'heure de la rédaction de cet édit...), les conséquences des élections du mois de juin sont en cours de construction et cela aura sans aucun doute des impacts importants à plus ou moins long terme sur l'évolution des compétences et des politiques menées en Région bruxelloise. Sur le plan régional, en ce qui concerne les secteurs qui nous occupent, l'actualité est aussi chargée.

Une nouvelle ordonnance pour l'économie sociale est en cours d'examen. Nous l'évoquons brièvement dans ce numéro, mais, vu les délais de parution, il est trop tôt pour vous faire part de son contenu détaillé et de notre point de vue sur cette proposition de réforme. Nous ne manquerons évidemment pas de suivre ce dossier de près pour vous tenir au courant de son évolution ainsi que de nos prises de position via notre site Internet et notre newsletter (qui reprendra sa parution dès ce mois de septembre).

L'actualité de cet été a aussi été marquée par le lancement du « CPP jeunes » qui veut offrir aux moins de 25 ans qui s'inscrivent chez Actiris un accompagnement rapide et personnalisé. Si nous nous sommes réjouis de cette initiative, nous avons cependant émis à plusieurs reprises des réserves sur le caractère obligatoire de cette mesure et surtout sur le manque de concertation dans sa préparation et son lancement, avec les acteurs de terrain concernés. Nous déplorons aussi qu'aucun moyen supplémentaire n'ait été prévu pour accueillir en formation une partie des personnes concernées par ce dispositif. La CCFEE a émis à ce sujet un avis d'initiative dont nous faisons écho dans ce numéro. Nous ne manquerons pas, ici aussi, de suivre avec attention l'évolution de ce dispositif.

Ce dernier trimestre devrait aussi voir se finaliser les arrêtés d'application dans le cadre de la nouvelle ordonnance des Missions Locales et des Werkwinkels. Evoquées lors des 20 ans des Mloc au mois de juin, ces nouvelles dispositions devraient permettre de poursuivre les missions initiales, tout en tenant compte de l'évolution du paysage institutionnel. Nous ne manquerons pas dans un prochain numéro de faire écho de ces changements, des apports qu'ils engendreront et des questions ou des difficultés que cela posera.

Enfin, durant cette fin de l'année 2010 et en 2011, l'adaptation des OISP bruxelloises à la démarche référentielle devrait se poursuivre. Ici aussi, nous nous trouvons face à des enjeux importants, pour tendre vers une meilleure reconnaissance et une meilleure valorisation des acquis des stagiaires en formation tout en maintenant un dispositif intégré qui part des réalités des personnes susceptibles de s'inscrire dans un parcours de formation.

Nous sommes donc bien à la croisée des politiques d'accompagnement et d'emploi ! Et, au delà des évolutions, on parle de plus en plus d'évaluation. On fait plus qu'en parler puisque de manière systématique, des « contraintes évaluatives » sont imposées aux différents acteurs de ces politiques. Nous avons donc décidé de nous pencher sur cette question importante et délicate. Elle fera l'objet de notre prochaine journée d'étude programmée le 7 octobre. Elle fait aussi l'objet du dossier de ce numéro pour amorcer la réflexion sur cette thématique.

Par ailleurs, vous retrouverez nos rubriques habituelles, avec les petites et les grandes nouvelles de nos secteurs. Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro et plein d'énergie pour aborder ce dernier trimestre de l'année.

Pierre Devleeshouwer
Directeur de la FeBISP

B R E V E S DE NOS MEMBRES

Pour contacter ces associations : www.febisp.be

20 ans des Missions Locales



Pour leurs 20 ans d'existence et de combat pour l'emploi des Bruxellois peu qualifiés, les Missions Locales ont décidé de faire la fête le 24 juin dernier. Tout le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, les partenaires et les Ministres de tutelle étaient présents. C'est la FeBISP qui a ouvert la séance académique, suivi par Françoise Dupuis, Charles Picqué, Benoît Cerexhe, Emir Kir et Julie Degroote. Pour l'occasion, une plaque de présentation a été réalisée. Elle est disponible dans toutes les Missions Locales.

Une partie des photos sont à votre disposition sur le lien : <http://www.flickr.com/photos/fracass-be/sets/72157624228216425/>

Nouvelle adresse de Gammes



GAMMES ASBL

Depuis le 1^{er} juillet, Gammes asbl a déménagé de Saint Gilles à deux pas de l'avenue Louise. Pour rappel, elle propose un service de gardes à domicile pour des adultes en perte d'autonomie 7 jours sur 7 et 24h sur 24 grâce à une formation intensive et continue de personnes peu qualifiées. N'hésitez pas à leur rendre

visite, une nouvelle équipe formée de Anne Habets, directrice ; Sophie Nkulikyie, coordinatrice administrative et financière et Brieuc Laurent, coordinateur pédagogique et social vous y accueilleront !

Rue de Crayer, 2
1000 Bruxelles
Tel : 02 537 27 02
Fax : 02 538 82 49
Site sur Guide social :
<http://www.guidesocial.be/gammes/>
Courriel : info@gammesasbl.be

Potentia à Laeken

La Mission Locale de Bruxelles-Ville, la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Ville de Bruxelles et Randstad Belgium ont réuni leurs compétences et leurs ressources pour créer POTENTIA, un bureau social d'intérim. Son objectif : stimuler l'emploi des jeunes dans le Nord de Bruxelles.



Potentia cible uniquement les jeunes de moins de 30 ans qui rencontrent

des difficultés à décrocher un emploi. A Laeken, une personne sur trois de moins de 30 ans est à la recherche d'un emploi. 70% d'entre eux sont en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ou n'ont pas d'équivalence. Ce qui représente 2.500 jeunes inscrits chez Actiris sans avoir les qualifications adéquates pour se présenter sur le marché du travail.

La structure intègre un service de coaching pour répondre à toutes les questions que se pose le jeune et un pôle d'orientation professionnelle afin de lui permettre d'acquérir un bagage complet.

Potentia

Bd Emile Bocktstael, 91
1020 Bruxelles (Laeken)
Tél. : 02 421 15 40

Molenbeek Formation a inauguré Marmitime

Reconnu comme ILDE, *Marmitime*, le café-resto de l'asbl a ouvert ses portes début 2010 dans le Quartier Maritime.

Quatre jeunes ont été engagés et sont formés aux métiers de commis de salle et de cuisine en vue d'une



mise à l'emploi durable. Ensemble, ils contribuent à la cohésion sociale du quartier en offrant dans un lieu convivial une restauration saine à prix équilibré. Une initiative dynamique et enthousiaste !

L'inauguration officielle de Marmitime a eu lieu le 23 septembre.

Vanessa Crasset
Coordinatrice du Marmitime,
Rue Vandenboogaerde, 93
1080 Molenbeek-Saint-Jean
T : 02 421 16 06
F : 02 421 16 19
vcrasset@mofo.irisnet.be

S U R
L E V I F

Emploi, environnement, logement : le développement de l'éco-construction à Bruxelles devrait générer un « triple dividende »

Delphine Huybrecht

Cet article présente l'état intermédiaire des travaux menés par les groupes de travail « formation » et « insertion » auxquels la FeBISP et ses membres ont participé dans le cadre de l'alliance emploi-environnement.

On en parle depuis 2005, année de lancement du contrat pour l'économie et l'emploi (C2E). Les emplois verts, principalement dans la construction, constituent une perspective intéressante



pour remédier partiellement au problème du chômage structurel à Bruxelles. Le C2E avait déjà abouti, en la matière, au lancement d'un centre de référence en éco-construction et à la mise sur pied du « cluster Ecobuild ». Ce réseau d'entreprises, de centres de recherche et d'associations favorise actuellement le développement des acteurs bruxellois de l'éco-construction et encourage le secteur de la construction à privilégier une approche durable.

C'est au pied du mur qu'on voit le maçon !

A présent, l'Alliance Emploi Environnement, lancée le 17 mai dernier, s'apprête à sceller la collaboration des autorités et de la société civile, autour d'un même projet : le développement de filières de formation et d'emploi dans le secteur de la construction durable. En effet, on suspecte que l'accroissement démographique que s'apprête à connaître Bruxelles (sous l'effet conjoint du vieillissement et du rajeunissement de la population), conduira à un besoin de logements et d'infrastructures accru. Mais, vu les problèmes climatiques qu'on connaît et le renchérissement probable du coût de l'énergie, il est plus que jamais primordial de prévoir un volet « économies d'énergie » à tout projet de construction ou de rénovation (voir encadré).

Pour l'ISP : 2 ateliers

Le bureau d'étude chargé d'organiser les réunions afin de faire apparaître les freins au développement, au profit des Bruxellois, d'emplois adaptés dans le domaine de l'éco-construction et de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments a rapidement dégagé des grands chantiers, dont deux ont particulièrement retenu l'attention de la FeBISP : le chantier « formation » et le chantier « insertion ».

Les deux chantiers réunissaient, en théorie du moins, un panel très représentatif d'administrations, fédérations, plateformes et entreprises concernées par ces problématiques. Dans les faits, un bémol : les réunions ayant souvent été convoquées assez tardivement, beaucoup de personnes n'ont pas pu, effectivement, participer à tous les débats.

Par ailleurs, les concepteurs de l'alliance avaient pris un parti résolument optimiste et proactif en se centrant uniquement sur l'offre de services et en laissant de côté le volet « demande ». La question posée aux participants était : quels sont les freins au développement de l'offre (services, formations, travaux de rénovation, etc) ? Or, un des freins pourrait aussi être l'absence de demande (due, par exemple, aux difficultés financières de pas mal de ménages bruxellois), mais soit, il fallait bien avancer.

SUR LE VIF

1°) L'atelier « Formation »

En résumé, voici les principales conclusions de l'atelier « formation », piloté par Bruxelles Formation.

Nécessité de créer un « réseau » des opérateurs de formation actifs dans le domaine de la construction

Ce réseau se justifie par le fait que des initiatives pilotes ou innovantes apparaissent çà et là mais restent relativement anecdotiques. Elles sont peu partagées par d'autres opérateurs de formation.

Le réseau visera à structurer le développement de l'offre de formation, à mutualiser les expérimentations et à partager les informations.

En fonction des besoins identifiés et au fur et à mesure de leur identification, le réseau envisagera les solutions à mettre en œuvre en termes de formation au niveau :

- des publics-cibles : travailleurs (de cadre ou d'exécution), demandeurs d'emploi,
- des référentiels et programmes de formation à développer/améliorer/modifier,
- de la formation des formateurs,
- des moyens à mobiliser/trouver (budget, infrastructures, formateurs...),
- des synergies, filières, passerelles..., inter-opérateurs à mettre en œuvre,
- de l'aspect structurel ou innovant/pilote de l'offre de formation (évolution produit structurel ou expérience de niche)...

L'identification des besoins avérés des entreprises et/ou du marché de l'emploi restera la condition sine qua non au développement/création/amélioration d'une offre de formation.

Une coordination de la fonction de « veille » sera donc essentielle. Le Centre de Référence professionnelle bruxellois pour le secteur de la construction pourrait assumer cette tâche¹. Quant à Bruxelles Formation, il assurerait le pilotage du réseau (organisation et suivi des travaux du réseau, la préparation et le secrétariat des réunions,...).

Les chantiers d'isolation à l'honneur

Dans un premier temps, le réseau travaillerait en priorité sur l'adaptation et/ou le développement de l'offre de formation en rapport avec la problématique de l'isolation – étanchéité.

Cette dernière est particulièrement intéressante car elle traverse la plupart des métiers de la construction, concerne tant les travailleurs (de cadre et d'exécution) que les demandeurs d'emploi, correspond à des besoins actuels et avec une très forte potentialité de développement à court terme.

Autres pistes de développement

Outre la mise en œuvre de formations/modules de formation liés à l'intégration de la problématique isolation/étanchéité, il conviendra aussi de se pencher sur l'éventuelle mise en œuvre de formations pouvant répondre à l'apparition de fonctions intermédiaires spécifiques (ex : ouvrier spécialisé en pose d'isolant,...).

2°) L'atelier « insertion »

Cet atelier se fixait pour objectifs de susciter la création/le maintien d'emplois dans le secteur de la construction/rénovation

- en stimulant et en facilitant la *conversion des acteurs* bruxellois de la construction/rénovation traditionnelle vers la construction/rénovation durable,
- en mettant à la disposition des acteurs du secteur de la construction à Bruxelles du personnel capable de répondre à leurs besoins.

Il s'est rapidement divisé en deux groupes de travail distincts : l'un se consacrait aux moyens d'améliorer l'adéquation (matching) entre offre et demande d'emploi dans le domaine de la construction, et était piloté par Actiris ; le second se consacrait à l'économie sociale et aux pistes pour pérenniser l'emploi en économie sociale



(pilotage : FeBIO vzw). Voici les principales pistes dégagées par les deux groupes.

L'amélioration de l'adéquation entre offre et demande d'emploi

Il fut beaucoup question de bases de données dans ce sous-groupe piloté par Actiris, dans lequel le secteur de la construction fut très actif. Notamment, les recommandations portant sur la nécessité d'améliorer les bases de données de demandeurs d'emploi pour mieux refléter leurs qualifications réelles furent souvent évoquées. Mais appliquer cela signifie passer par des actions de screening qu'il faudrait pouvoir mener davantage. Seulement, cela nécessite de la main-d'œuvre. Autre point à améliorer : la collecte des offres d'emploi. Celle-ci est rendue difficile du fait que les petits patrons bruxellois du secteur de la construction, souvent en effectifs réduits, ont peu de temps pour rédiger des offres correctes, les communiquer

SUR LE VIF

Construction : nombre d'emplois	En 2005 à Bruxelles, la construction représentait 25.000 emplois salariés et 900 millions € par an de chiffre d'affaires. Chaque année, le secteur belge de la construction a besoin de 20.000 nouveaux travailleurs.
Evolution démographique (vieillessement + rajeunissement)	Le nombre de ménages – et donc le besoin en logements – devrait augmenter, entre 2006 et 2021, d'environ 50.000 unités.
Part du logement dans les émissions de gaz à Bruxelles	75 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent des bâtiments, essentiellement de leurs installations de chauffage. Part de la consommation énergétique dans les dépenses : soit de 1.000 à 1.500 € par ménage par an.
Emplois estimés à créer dans l'éco-construction et l'efficacité énergétique des bâtiments	3.400 unités.
Nombre de logements à rénover	1 % des logements en Région de Bruxelles-Capitale, soit environ 5.000 logements par an.
Surface visée	Chaque année à Bruxelles, 780.000 m ² sont construits ou rénovés.
Profils demandés	Les besoins en main-d'œuvre qualifiée (ETP) les plus importants concernent les métiers suivants : maçons, menuisiers, chauffagistes, architectes/bureaux d'études.

à ACTIRIS, puis passer les entretiens d'embauche. Ils manquent d'outils pour ces étapes. Des actions de formation et de sensibilisation seraient à mener pour qu'ils quittent leur réflexe du « bouche-à-oreille » pour recruter.

La création d'emplois durables en économie sociale

Créer une entreprise qui fonctionne n'est pas chose facile. Créer une entreprise qui fonctionne avec des personnes en insertion et dans un esprit qui n'est pas le lucre est une gageure. Les entrepreneurs éprouvent des difficultés pour obtenir du capital, des locaux, connaissent des problèmes d'ordre administratif, et manquent de moyens. Parmi les pistes évoquées : rapprocher les entreprises d'économie sociale des entreprises classiques (via notamment la participation au cluster

Ecobuild), réserver des emplacements pour les entreprises d'économie sociale dans les centres d'entreprise dédiés à la construction, faciliter les prises de participation publiques dans le capital des entreprises d'économie sociale, améliorer le mécanisme des « clauses sociales » dans la passation de marchés publics.

La phase suivante de l'alliance planifiée pour l'automne 2010

Les différentes parties prenantes de l'alliance doivent encore, à l'heure où nous écrivons ces lignes, signer, avec le Gouvernement bruxellois, des documents reprenant le détail de leurs engagements individuels à poursuivre le travail entamé, avec, éventuellement, un apport de moyens à budgéter.

L'intérêt de cette alliance, c'est qu'elle mobilise les forces de tous autour d'un objectif : la création d'emplois dans le secteur de la construction à Bruxelles en vue de réaliser des économies d'énergie. C'est un excellent objectif, qui pourrait avoir un impact sur le développement de l'économie sociale d'insertion. L'ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément des ILDE et des EI étant en phase de réforme, il est très probable que les appels à projets futurs pour la création de nouvelles entreprises soient orientés vers le secteur de l'(éco)construction. Voilà qui pourrait « verdier » considérablement le champ de l'économie sociale d'insertion.

Références bibliographiques

- Latteur, H. **Emploi et construction Durable en Région bruxelloise ou Comment avancer vers une économie verte ?**, ETOPIA, 26 août 2005.
- Willaert D. et Surkyn J., **L'impact du vieillissement sur le marché immobilier selon une perspective démographique** in SLRB info N° 57 MAI 2009, p. 6.
- Perspective Consulting, **Alliance Emploi Environnement, introduction à l'atelier thématique « Insertion »**, 18 mai 2010.
- Mouazan E. (ECORES SPRL), **Techniques du bâtiment en mutation et adaptation des métiers** (en ligne sur le site : <http://www.ibgebim.be>).

1 Les centres de référence professionnelle sont des lieux d'interface entre les acteurs de l'emploi, de la formation et les secteurs professionnels pour les métiers urbains. Ils offrent un lieu abritant la technologie de pointe et l'information sectorielle. Plus d'infos sur le CDR construction sur http://www.ibgebim.be/uploadedFiles/Contenu_du_site/Professionnels/formations_et_séminaires/Séminaires_Ecoconstruction_2008/081204_Ecoconstr_SEM7_CDR_fr.pdf

S U R
L E V I F

Jeunes, Ecole, Emploi, tout un Programme !

Un Accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française a permis au dispositif « Jeunes, Ecole, Emploi, tout un Programme » de prendre un nouvel élan. Mais au-delà de l'impulsion, les travailleurs des Missions Locales se sont mobilisés pour élaborer des actions ciblées vers un public jeune. Des initiatives qui rencontrent d'ores et déjà un franc succès !

Michèle Hubin

Vous avez dit Jeep ?

Chaque année, à l'aube de la trêve de Noël, le téléphone vibrait aux accents de la voix de Luc Piloy, directeur de la Mission Locale de Forest : « *Et Jeep ? Tu as des nouvelles ?* ». Jeep... un véhicule tout terrain souvent utilisé par l'armée. Quel rapport avec l'insertion socioprofessionnelle, me direz-vous ? Aucun ! Ce n'est donc apparemment pas dans l'acronyme qu'il faut chercher. Et pourtant, pendant plusieurs années, Jeep, c'est le point que l'on aborde en fin de réunion avec les partenaires. Pas le genre de sujet qui fâche mais plutôt celui qui fait retomber l'ambiance. Un moment embarrassant, où chacun cherche ses marques. Il est vrai que Jeep souffre d'une absence de cadre législatif que renforce un sous-financement récurrent. Il a donc fallu s'en remettre au dynamisme de la Mission Locale de Forest et à la ténacité des huit autres structures pour doter le dispositif, tantôt en veille, tantôt en action depuis 1998, d'un cadre législatif. Ce fut acquis grâce à l'Accord de coopération conclu à Bruxelles le 3 avril 2009 entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française. Selon l'accord intervenu, « Jeunes, Ecole, Emploi, tout un Programme »¹ (JEEP) est un programme d'animation visant à accompagner les jeunes étudiants du 3^e degré secondaire

des établissements francophones, dans la construction de leur projet de vie scolaire et professionnelle afin de leur permettre de se positionner face à leur avenir professionnel et d'agir en amont des situations d'exclusion socioprofessionnelle.

Découverte de la vie active

Ancré dans le contexte du C2E² et du Plan pour l'emploi des Bruxellois³, Jeep est parti d'un constat de terrain qui voyait errer les jeunes pendant un certain laps de temps avant d'entamer un programme d'études ou de se mettre en recherche d'emploi. Il s'agit de « *sensibiliser les jeunes à la vie active pour avoir une idée plus réaliste de ce qui les attend après les études* », nous explique Carla Chotas, coordinatrice du programme à la Mloc de Forest. Concrètement, toutes les écoles secondaires de l'entité bruxelloise sont contactées pour inviter les classes de 6^e secondaire à participer à 4 demi-journées de formation

dans les murs d'une Mission Locale. L'objectif premier à atteindre est celui de la communication : savoir se présenter, aborder le verbal comme le non-verbal. Mais l'échange est aussi centré sur le savoir-être au travail en explorant les valeurs véhiculées par ce dernier. Sans oublier, le pratico-pratique qu'un jeune ne soupçonne pas telles que les composantes d'un salaire ou plus basique encore, la différence entre le salaire brut et le salaire net. Enfin, l'expérience des Missions Locales est exploitée par le biais d'un module spécifiquement ISP comprenant la rédaction d'un CV et la préparation à un entretien d'embauche. On termine l'aventure par une demi-journée de visite d'Actiris, d'abord parce que l'institution est partenaire du projet mais aussi pour s'ouvrir à diverses pistes telles que les chèques langue. L'accord de coopération réserve une attention particulière aux établissements en discrimination positive. Cela tombe sous le sens du projet. Par expérience, on sait que le public de ces établissements semble plus enclin à frapper à la porte d'une Mloc pour la suite de son parcours. « *Et pourtant, notre effort doit aussi porter sur les publics jeunes issus de l'enseignement général. Tous ne poursuivent pas un parcours scolaire et quand bien même, il faut leur donner l'occasion de préparer leur avenir en maîtrisant un certain nombre de paramètres* ». Mais la coordinatrice de Jeep poursuit en attirant l'attention sur la difficulté de convaincre les directions d'établissements scolaires qui rétorquent

1 Si le sujet vous intéresse, vous pouvez aller sur le site Internet : <http://www.mission-locale.be/jeep/>

2 C2E : Contrat pour l'Economie et l'Emploi 2005-2010, adopté le 1^{er} mars 2005 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les partenaires sociaux.

3 Le Plan pour l'emploi des Bruxellois a été adopté le 20 mars 2006 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les partenaires sociaux.



SUR LE VIF

volontiers que leur public n'est pas sensible à une telle animation parce que déterminé à poursuivre un cursus supérieur.

Une seconde visée de l'accord de coopération réside dans *l'accompagnement des jeunes pendant les périodes extrascolaires par la mise en situation réelle dans le cadre d'un job d'étudiant*. Voici donc l'opportunité pour les Mloc de créer un nouveau service proposé aux jeunes de quartier. « *Nous visons ici le public tout venant* ». Il s'agit ici d'offrir un réel accompagnement ciblé. Autant d'objectifs aussi variés que fournir des informations sur la législation générale d'abord, mais surtout faire connaître aux jeunes leurs droits et devoirs, les aider à rédiger leur CV et leur lettre de motivation, savoir se présenter, expliquer ce que signifie d'assumer un job d'étudiant, examiner avec eux ce qui pourrait leur plaire ou leur convenir. Le service vise aussi du concret en fournissant une liste d'employeurs qui sont à la recherche de main-d'œuvre jeune pour la période estivale. Si le montage de cet aspect du projet adressé aux jeunes figure dans l'accord de coopération, les Mloc ont dû conclure un partenariat avec le Pacte Territorial pour l'Emploi⁴ pour le mener à bien. L'apport de ce dernier est de permettre la constitution d'un portefeuille d'entreprises à contacter. Ensuite, avec ces employeurs, les Mloc ont organisé des « job dating », moments d'échange entre les employeurs et jobistes potentiels. « *Nous voulions créer une formule souple qui permette aux jeunes qui n'ont pas 'le réseau' de trouver par le biais du job étudiant un premier ancrage dans l'emploi* ». Carla Chotas précise qu'il est encore trop tôt pour se faire une opinion des résultats mais qu'il s'agit d'une initiative qui rencontre un franc succès.

4 Découlant du Conseil européen de Florence de 1996, le Pacte territorial pour l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale a été conçu comme un instrument de réflexion concentré sur le marché de l'emploi qui, au fur et à mesure, est devenu une table active de recherche de pistes et un laboratoire de prospection. Actuellement le Pacte est une table informelle d'échange et de réflexion, co-financée par le Fonds social européen (FSE), qui réunit, sous la coordination d'ACTIRIS, les partenaires sociaux, des institutions d'intérêt public et des grandes organisations. Pour en savoir plus, consultez le site de la FeBISP au lien suivant : <http://www.febisp.be/view/fr/FeBISP/Reseauage/Interlocuteurs/PacteTerritEmploi.html>



Une classe de 6^{ème} année de l'Athénée Gatti de Gamond, accompagnée par 2 formatrices Jeep

Tout récemment, Jeep a bénéficié du soutien du Fonds 4S⁵ pour mener une action d'accompagnement en bénéficiant du soutien d'un intervenant extérieur. But de la manœuvre : trouver du temps du réfléchir ensemble. Un moment de réflexivité des pratiques perçu tout autant comme un moment d'évaluation, d'échange et de relance du travail. Car même si le programme affiche un tronc commun, le public des neuf entités est différent. « Certaines Mloc ne peuvent bénéficier que d'une marge de manœuvre restreinte tant le public jeune des zones géographiques visées est lui-même fragilisé ». En échangeant, en énumérant les écueils et les bonnes pratiques, les travailleurs affectés au projet Jeep cherchent à éviter des situations de travail trop inconfortables.

5 Le Fonds 4S est un Fonds de sécurité d'existence de la Commission Paritaire 329 pour les Communautés française (Wallonie Bruxelles) et germanophone. Dans le cadre des budgets qui lui sont alloués, le Fonds soutient des initiatives de formation en faveur des groupes à risque du secteur visant à garantir d'agir sur un meilleur ancrage à l'emploi pour les travailleurs et à assurer un meilleur accès (à celui-ci) pour les demandeurs d'emploi.

De quel portefeuille ?

Et le financement de tout ce beau programme ? Jeep est financé via une enveloppe composée d'un apport majoritaire de la Région de Bruxelles-Capitale (un peu plus de 60%) et de la Communauté française pour le solde, chaque pouvoir subsidiant contribuant à due concurrence pour les frais de fonctionnement. La coordinatrice Jeep de la Mloc de Forest ajoute : « *Il faut être réaliste, le financement est quand même un peu étriqué* ». Au moment du projet, la FeBISP avait présenté des simulations de frais salariaux des travailleurs. Celles-ci démontraient que le budget mis sur la table suffisait au démarrage. Mais il ne faut pas être grand devin pour comprendre que des budgets statiques deviennent rapidement insuffisants lorsqu'ils servent à financer à plus de 95% des frais salariaux. Ancienneté, expérience et âge sont des paramètres qui font directement pencher la balance. Pour l'instant, le fragile équilibre est maintenu grâce au mécanisme complexe de re-financement des Missions Locales institué en 2002 via l'accord non marchand. Mais de quoi demain sera-t-il fait ? Les suppositions seraient vaines tant que les contours des mécanismes de financement de missions prévus par la nouvelle Ordonnance des Missions Locales ne sont pas esquissés. Mais acteurs et Fédération devront prendre garde à préserver un si bel outil qui ne demande qu'à s'épanouir pour fonctionner avec plus d'efficacité.

Pour plus d'informations :

Carla CHOTAS
 Coordinatrice JEEP
 Mission Locale de Forest
 29, boulevard de la 2^{ème} Armée Britannique
 1190 Bruxelles
 Tél : 02/ 349.82.16
 Fax: 02/ 349 82 29
 cchotas@misc.irisnet.be
 www.jeebboxl.be

E N B R E F

Roland Vandenhove au CA

Roland Vandenhove dirige l'Atelier de Formation par le Travail, le « Centre de formation Bonnevie », un organisme d'insertion socio-professionnelle. Il s'occupe également, depuis 15 ans dans la commune de Molenbeek Saint-Jean, de l'association « Notre coin de quartier » qui organise des projets culturels et des écoles des devoirs. Et enfin, il a été reconnu comme « Ambassadeur 2005 de l'économie sociale » grâce à son investissement dans POLY-BONNEVIE, une entreprise d'insertion dans le secteur de l'Economie sociale qui n'existe plus aujourd'hui. Cet homme engagé dans le monde associatif a rejoint depuis juin 2010 le Conseil d'Administration de la FeBISP qui regroupe neuf



administrateurs. Tous sont directeurs, actifs dans les secteurs de l'Insertion socioprofessionnelle et/ou de l'Economie sociale d'insertion. Nous nous réjouissons de sa venue.

Nous en profitons pour remercier Martine De Vos, Directrice de la Cobeff (Coordination Bruxelloise pour l'Emploi, la Formation, et l'Insertion sociale des Femmes peu scolarisées) pour sa collaboration au sein du Conseil d'Administration de la FeBISP ces cinq dernières années.

Lisez donc le témoignage de Roland Vandenhoven dans notre reportage, en page 22.



Alice Berger : nouvelle attachée Communication à la FeBISP

La FeBISP compte à nouveau 9 personnes : Alice Berger a été engagée en juillet pour reprendre le poste de Communication. Elle gèrera

donc le périodique « L'Insertion », la newsletter « @insertion » et le site de la Fédération (www.febisp.be). Son arrivée est l'occasion de vous rappeler de ne pas hésiter à informer la FeBISP de toutes nouveautés concernant l'actualité (déménagement, événement, offres d'emploi, nouvelles formations, anniversaire, changement de look,...) de votre association. Alice se fera un plaisir de relayer cette information via nos outils de Communication qui sont également les vôtres...

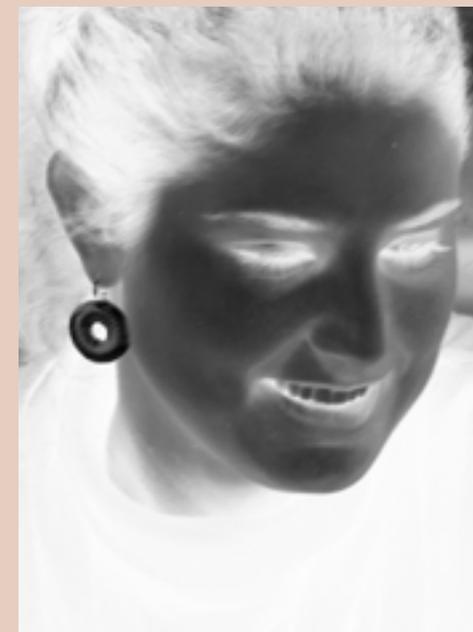
Pour contacter Alice Berger : berger@febisp.be

Au poste de secrétariat de direction, ça va, ça vient !

Fernande Lippert a assuré pendant six mois la fonction de secrétaire de direction. Arrivée en



plein rush au sein de la FeBISP, elle a relevé le défi haut la main, par sa capacité d'écoute, d'adaptation et de persévérance. Fernande est partie fin août. Nous lui souhaitons beaucoup de chance et de plaisir dans la suite de son parcours professionnel !



Delphine Libert, notre secrétaire de direction a donc fait sa rentrée fébispienne en même temps que la rentrée scolaire 2010, après quelques mois d'absence, nous sommes très contents de la retrouver parmi nous et nous lui souhaitons une bonne reprise toute en douceur.

L'évaluation inodore mais pas incolore

Nous allons dans ce dossier approcher différents modèles de l'évaluation en vigueur dans la « cour des grands » ...
Nous comptons sur notre journée d'étude du 7 octobre 2010 pour nous positionner ensemble dans la « cour des petits ».

Ana Teixeira

Nous pouvons supposer que tirer parti de ses expériences pour augmenter sa satisfaction accompagne l'évolution des hommes depuis la nuit des temps, notamment lorsqu'il s'agit de répondre à leur désir de mieux faire mais surtout de toujours moins en faire pour toujours plus de résultats... Mais depuis quand réaliser un maximum d'objectifs avec un minimum de moyens est-il devenu, dans le discours du moins¹, prioritaire ? Depuis quand l'évaluation est-elle le maître-mot pour établir la qualité d'un rendement ?

La réponse, vous l'aurez compris, se situe dans la recherche de toujours plus de productivité dans les cycles de la production... Cette recherche étant d'ailleurs plus souvent orientée vers le profit que vers l'échange... « L'acte d'évaluation est l'opérateur essentiel de la naissance du capitalisme. Le marché et les marchands se réalisent comme rapport social et comme classe sociale en évaluant le prix des choses. La mémoire de la langue l'atteste : le verbe évaluer et son substantif évaluation apparaissent au milieu du XV^e siècle. Avec ses dérivés plus récents (évaluable, sous-évaluer au XIX^e, surévaluer, réévaluer au XX^e), le terme évaluation ne cessera de scander les étapes majeures du mouvement de la valeur sous la conduite du capital »². L'évaluation adopte aujourd'hui plusieurs modes opératoires, se rapporte à divers champs d'action et d'analyse, revêt de multiples fonctions et répond à divers besoins... Elle est devenue l'outil de mesure de l'efficacité des systèmes en vue d'atteindre leurs objectifs et donc, de vérifier, à quel point et comment leur activité produit les résultats attendus.

1 Beaucoup de recherches en sciences humaines indiquent que l'« homo œconomicus » n'est pas aussi rationnel qu'il aime à le clamer sur tous les toits

2 Jacques Guigou, 2006, Retouche pour une histoire de l'évaluation, Université Montpellier 3, disponible sur le site : <http://recherche.univ-montp3.fr>, consulté le 5 juillet 2010

Les opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle et de l'Economie sociale d'insertion, membres de la FeBISP sont régulièrement interpellés sur l'évaluation de leurs actions et la mesure de leur impact par les organismes subsidiaires. Pour sa 14^e journée d'étude, la FeBISP a choisi de vous offrir un panel ouvert pour en débattre.

AU PROGRAMME de la réunion d'étude :

En matinée, Pierre Devleeshouwer dressera un rapide état des lieux sur la question de l'évaluation dans nos secteurs, Bruno Vanderlinden rappellera l'ossature méthodologique de toute évaluation digne de ce nom et Michel Marée proposera des pistes pour s'évaluer de manière proactive et prendre en compte les dimensions de la performance d'une entreprise sociale. Enfin Jean Blairon interpellera sur nos capacités à réagir à l'évaluation comme norme établie par les pouvoirs publics pour penser le politique ! L'après-midi, Marc Totté présentera son outil-boussole pour passer d'une logique de résultat à une effective « démarche qualité ». Il réajustera le tir dans les chaînes de l'action et de l'impact (il ne faudrait pas que les problèmes de méthode dominent nos questionnements). Ensuite, Patrick Trucollo parlera du terrain et de ses solutions pour évoluer dans une « démarche qualité » proche du public ISP à l'EFT « Le Trusquin » à Marche-en-Famenne. Edgar Szoc relèvera le défi de conclure la journée avec une mise en perspective critique des différents apports de la journée. Son titre en dit long : «L'évaluation entre valeur d'usage et valeur d'échange». Nous remercions Michaël Lebrun qui aura passé le flambeau entre tous et animé les débats avec la salle.

Rendez-vous au centre culturel d'Auderghem, 183, boulevard du Souverain, 1160 Bruxelles, le jeudi 7 octobre 2010 ! Réservation obligatoire via bulletin d'inscription et versement souhaité au 001-3340837-39 avant le 25 septembre !

L'évaluation est une méthode qui permet d'évaluer un résultat et sa valeur. Elle est aussi appliquée dans divers domaines où des résultats sont attendus mais plus difficilement mesurables, par exemple, en gestion des ressources humaines. L'évaluation continue donc d'exister dans d'autres perspectives que celles uniquement vouées à la rentabilité économique des échanges entre les individus : elle peut du moins s'essayer à traduire la plus value de rapports non mesurables mais pour lesquels on met en place des modes d'observation « objectivables ». Nos politiciens se donnent, notamment, des indicateurs pour vérifier entre autres l'impact et/ou les effets de mesures particulières sur la population « des demandeurs d'emploi », dans un champ d'application donné « le marché de l'emploi », dans des zones géographiques et dans des laps de temps circonscrits... Ces indicateurs sont censés aider nos gouvernements à estimer si les moyens accordés sont bien utilisés, efficaces, suffisants et à la mesure des objectifs poursuivis. N'oublions pas que l'évaluation s'exerce comme la mesure des changements survenus et/ou recherchés dans un cadre donné avec comme caractéristique essentielle d'adopter le point de vue du pouvoir en place. Ainsi, il s'agira d'adopter la plus grande prudence à l'égard de ceux qui commandent l'évaluation ; dans quel dessein et perspective la mettent-ils en place ? Quelle est leur intention ?

Quand nous parlons d'évaluation, de quoi parlons-nous ?

L'évaluation est un thème largement développé par la littérature scientifique. Nous choisissons de vous présenter ici les écrits de Jean-Jacques Bonniol et Michel Vial³ qui approchent les différentes facettes de cet art difficile. Bien sûr, nous vous conseillons une lecture intégrale de l'ouvrage « Les modèles de l'évaluation », car il peut vous aider à situer tant les pratiques, les méthodes que les idéologies qui les sous-tendent et à voir dans les différents modèles de l'évaluation non pas des systèmes inattaquables mais bien des outils à ajuster aux réalités de terrain et aux objets et situations étudiés. Les théories sociales naissent au sein des modèles de pensée et contribuent à les rendre opératoires. Il n'y a pas de modèle plus juste qu'un autre, il y a surtout différents objectifs à défendre se rapportant à des visions parfois opposées du monde. Restons donc vigilants, à considérer chaque outil en rapport au contexte et/ou à l'investigateur qui en fait la demande. (voir schéma «La Boucle de la qualité des services publics, en page 13 »). Des modèles sont

utilisés presque dans toutes les disciplines, tels l'explication causale, le structuralisme et la systémie (cybernétique, systémisme et systématique). D'autres sont transrégionaux (comprenant des modèles locaux) comme la maîtrise par objectifs ou aussi locaux comme l'évaluation pour la remédiation ou l'évaluation formatrice. Or, ce qui est spécifique à l'évaluation est que ce point de vue est directement en lien avec l'ensemble des postulats et des principes qui organisent le champ d'étude. Pour chaque modèle, le champ d'étude comporte des postulats, des objets travaillés et des savoirs produits. Chaque modèle implique une série de catégories : le champ d'étude, le point de vue des détracteurs du modèle et la posture de l'évaluateur qui choisit ce modèle.

Les auteurs du livre « Les modèles de l'évaluation » nous rappellent donc que le discours évaluatif est construit par le réaménagement, à chaque courant, d'un point de vue sur un champ de problèmes. Ils distinguent le processus de modélisation – qui consiste à vouloir rendre compte d'une situation par une épure donnant les relations essentielles à voir (le modèle) – du processus de référencement qui, plus large, intègre l'élan de vouloir étayer un savoir antérieur et se donne pour objectif de structurer le mode de référence des évaluateurs. Les actes d'évaluation dépendent bien de la qualité des perceptions par les évaluateurs des éléments de la situation d'évaluation.

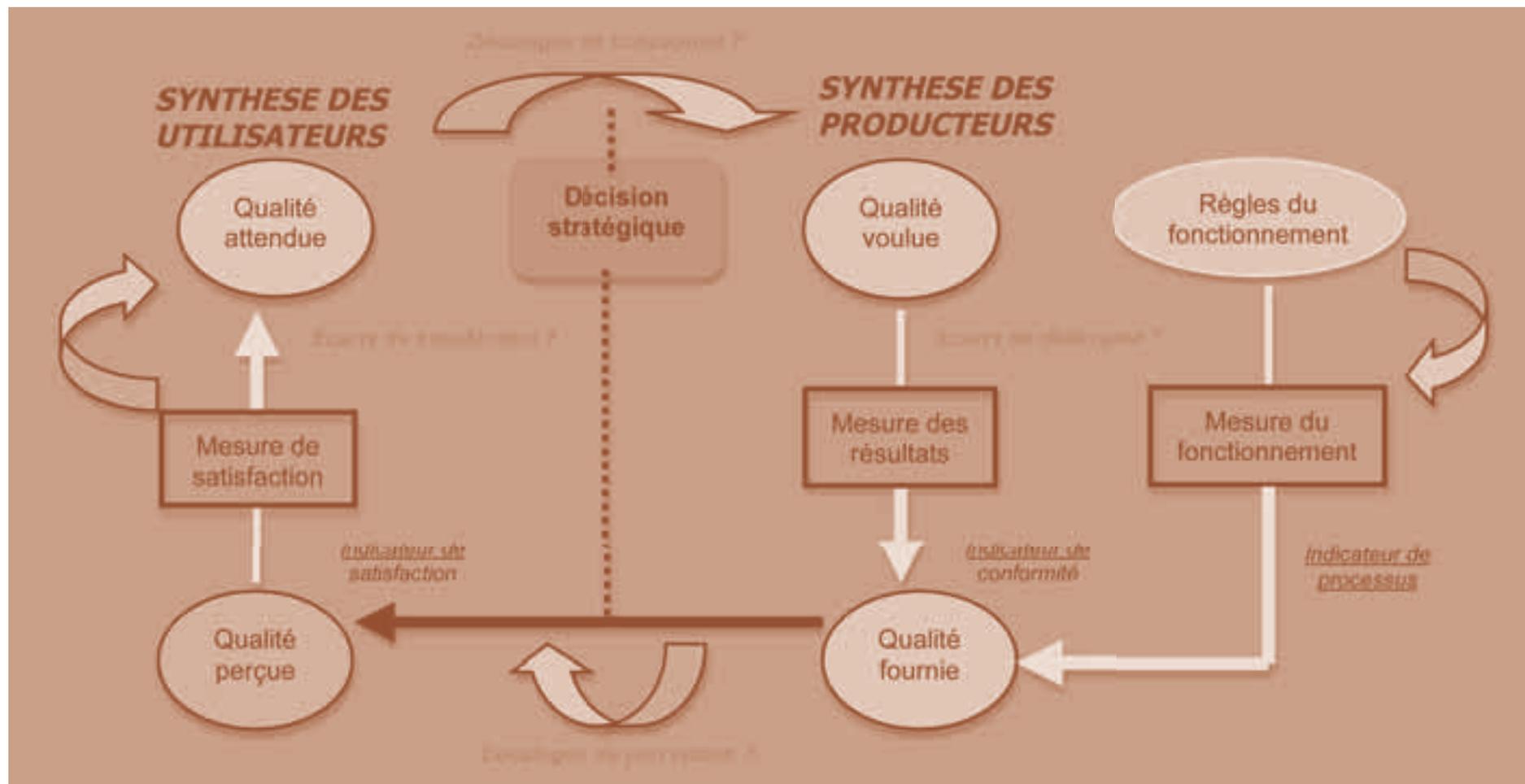
Ils nous font remarquer que souvent, le point de vue se confond avec une prise de position dogmatique, ce que Bernard Berthelot (1990) désigne par « l'engagement symbolique du théoricien » (il ne suffit pas d'en être averti pour y échapper). Mais à la décharge du chercheur, « *le dernier modèle n'est le dernier que pour ceux qui sont dedans. Le chercheur, en même temps qu'il produit le modèle, cherche à le dépasser, anticipe le modèle suivant. Ce sont généralement les utilisateurs du modèle de pensée qui le stigmatisent et finissent par l'épuiser en dogme, le « poussent à bout* »⁴. Ainsi les auteurs de l'ouvrage « Les modèles de l'évaluation » nous proposent une figure de l'évaluateur produite pour chaque modèle. Ils nous invitent à prendre du recul sur l'imaginaire de l'évaluateur lui-même et sur ses figures identificatoires. Car dans la pratique, conceptualiser peut facilement se traduire par un processus de contrôle plutôt que par un processus formatif. Tel est souvent le cas des modèles bâtis sur le principe de causalité.

L'ouvrage se subdivise en trois chapitres. Le premier décrit l'évaluation comme mesure (donnant priorité aux produits), le second, l'évaluation comme gestion (se focalisant sur les procédures) et

3 J.-J. Bonniol, M. Vial, 2009, « Les modèles de l'évaluation », Paris, Bruxelles, De Boeck, 2^{ème} édition.

4 J.-J. Bonniol, M. Vial, 2009, Les modèles de l'évaluation, Paris, Bruxelles, De Boeck, 2^e édition, « La catégorie « point de vue des détracteurs », Introduction, page 17.

Schéma « La boucle de la qualité des services publics »¹



Dans son schéma « La boucle de la qualité des services publics », Marc Totté illustre les différentes étapes du processus lorsque en boucle, il s'agit d'évaluer, à chaque étape du processus, l'écart entre la qualité attendue et la qualité voulue. Il nous en parlera le 7 octobre 2010.

¹ M. Totté, 2009, Schéma « La boucle de la qualité des services publics » dans « Les démarches qualité pour la coopération internationale », cours Rennes – Master APIA.

le troisième enfin, l'évaluation comme problématique de sens (attentive aux processus). Avant de développer leurs propos, les auteurs y abordent notamment le processus de référenciation. Pour être clair : ce terme désigne la façon qu'a l'évaluateur de faire référence à une conception de l'évaluation pour choisir, conduire, analyser ou réguler une pratique d'évaluation. Et là est le point crucial, car ce choix, souvent inconscient,

est très peu souvent explicité.

« Penser dans un modèle c'est, en évaluation du moins, utiliser un ensemble de principes, d'axiomes et de postulats qui ne sont visibles que parce qu'ils régissent les discours et les pratiques qui en découlent. En ce sens, le modèle de pensée dont il sera question ici est toujours un patron, un gabarit, un mimétisme, une mise en forme de la pensée et comme tel, il est identifiable »⁵.

Le second chapitre constitue le corps de ce livre et développe tous les aspects de l'évaluation des proces-

sus en formation. Il nous invite à réfléchir sur la prise de distance nécessaire pour estimer l'écart entre le mode d'évaluation adopté et ce qui est évalué en définitive, entre des schémas de pensée préétablis et la manière de rencontrer la réalité pédagogique en interaction avec le public.

Le dernier chapitre « Vers l'évaluation comme problématique du sens » aborde trois courants de pensée qui s'entremêlent autour de la complexité de l'évaluation. Il conclut par la difficulté pour les pouvoirs publics de penser l'évaluation en des termes de processus et d'évaluation qualitative. Or les évaluations quantitatives des pouvoirs subsidiant sont impuissantes à intégrer la complexité du travail qualitatif accompli avec le public. Leurs modèles d'évaluation n'intègrent a priori pas le désordre et le hasard dans la connaissance du réel ou encore l'émergence des formes organisées, l'articulation entre les diverses dimensions (physiques, biologiques, anthropologiques et sociales) constitutives de la réalité humaine. C'est bien simple, on ne parle pas de connaissance du réel mais d'inputs, d'outputs, d'entrées et de sorties positives...

La postface de Jean-Jacques Bonniol conclut à une évaluation considérée comme rapport de sens, ruses de sens, comme gestion dans l'instant d'une rationalité limitée par des interrelations vivantes singulières, dans des dispositifs vécus, portés par des projets, dans la complexité des pratiques sociales. Il en appelle au respect des pratiques spécifiques et de la puissance de chaque système, de la capacité de chaque dispositif à s'auto-organiser, à s'auto-évaluer et donc à s'autoréguler...

« L'évaluation est un processus, donc une dimension du vivant ; l'évaluation n'est pas seulement une analyse de l'analyse, ce n'est pas seulement une méta-réflexion, une méta-cognition, même si cette dimension est majeure pour spécifier, au même titre que l'éthique, l'humain au sommet du vivant. On se donne une réflexion anthropologique, dans le lien entre anthropologie et politique : évaluer nécessite d'élucider son positionnement paradigmatique, de se questionner sur la vision du monde et de l'homme qu'on véhicule. Les pratiques évaluatives dépendent des paradigmes et des valeurs. Quelle posture politique ? Quel lien individu/groupe ?... On prend en considération la réalité construite et l'imaginaire, la durée et le symbolique, les temps linéaires et circulaires, l'Institué et l'Instituant, le pouvoir et la puissance... ». Lorsqu'elle est conçue comme un outil de gestion, l'évaluation peut apporter une « plus value » dans la pratique sur laquelle elle se greffe. Elle constitue le cœur du processus de régulation d'un système qui suppose une prise d'informations sur la réalité (observation), une confrontation avec l'objectif (l'évaluation) et enfin, une action correctrice (la remédiation).

5 J.-J. Bonniol, M. Vial, 2009, « Les modèles de l'évaluation », Paris, Bruxelles, De Boeck, 2^{ème} édition, Introduction, page 11.





Notons que le développement de l'évaluation est lié au développement des pratiques démocratiques et à la nécessité de rendre des comptes, à l'organisation de la pratique et de l'attitude managériales du gestionnaire ainsi qu'à

la perte de légitimité des institutions. *« En effet, on évalue lorsqu'on ne sait pas ce qu'on fait. Tant que nous fonctionnons dans des évidences, tant que la plupart des institutions sont, en quelque sorte, autoporteuses de leur propre légitimité, la question de l'évaluation apparaît presque comme blasphématoire, comme un crime de lèse-majesté... Le thème de l'évaluation s'inscrit donc dans un phénomène sociologique majeur qui est la perte de légitimité propre des grandes institutions sociales. Ceci vaut de la police, de la justice, du travail social, de l'école ; aucune institution ne peut affirmer actuellement qu'elle est légitime par elle-même »*⁶.

Les pièges de l'évaluation

Dans le modèle de l'explication causale, l'évaluateur souscrit à l'idée d'une liaison « naturelle », automatique entre les faits-causes et les faits-conséquences. Les outils d'évaluation produits par ce modèle sont tous des appareils de mesure, de quantification, de distribution sur une échelle graduée. Evaluer, c'est situer sur une échelle de valeurs, dont le prototype reste la notation de zéro à vingt. La méthode d'évaluation est confondue avec les procédures d'administration de la preuve, empruntées aux Sciences de la nature... Le travail de l'évaluateur consiste à rechercher la cause

des effets constatés : l'évaluation est l'étude des effets, par exemple, les effets d'une formation sur les formés. Le modèle de l'explication causale peut parfois être un piège surtout lorsque l'on part de l'idée (presque sottise) que déterminisme et fatalité pourraient suffire à expliquer le pourquoi du comment sans jamais remettre le modèle en question.

Pour l'évaluation quantitative, la causalité est une relation observée de l'extérieur entre des variables indépendantes dont on peut étudier l'effet sur les variables dépendantes. Elle fonde ses généralisations sur la répétabilité des résultats observés. Les tests statistiques assurent le chercheur de la stabilité de ses conclusions d'un échantillon à un autre. La valeur de ses mesures est assurée par des mises en relation préalables (étude de fidélité) qui contrôlent également leur caractère répétable. Dans ce cadre, le choix des critères d'évaluation et des indicateurs que l'on va observer dépendent donc nécessairement des objectifs poursuivis. Même le courant pédagogique qui défend le principe d'une participation active des individus à leur propre formation (l'éducation nouvelle), voulant remettre en cause les schémas traditionnels d'enseignement, n'a pas entièrement échappé à ce modèle. Car il procède de l'examen d'un produit attendu comparé à un modèle de référence échelonné. L'évaluation se définit comme une comparaison entre un produit réel et un modèle de référence, comme un jugement comparatif dont il serait absurde de se demander s'il est « objectif » ou non.

Pour faire le rapprochement entre la pédagogie par objectifs présentée dans l'ouvrage « Les modèles de l'évaluation » et les réalités de terrains vécues par les OISP, nous choisissons de partir de l'article « La pédagogie par objectifs est-elle compatible avec des situations d'apprentissage complexe ? »⁷ de Linda Allal. Elle propose quatre principes caractérisant la conception habituelle de la pédagogie par objectifs :

- tous les objectifs d'un programme de formation sont établis avant le démarrage des activités de formation (principe de l'exhaustivité prévisionnelle) ;
- les objectifs peuvent être énoncés à plusieurs niveaux de généralité ou de spécificité, mais ils doivent tendre vers une énonciation en termes de comportements observables de l'apprenant (principe de l'opérationnalisation comportementale) ;

6 Berger G., 2009, « L'évaluation-gestion, perspective générale », Chapitre II dans « Les modèles de l'évaluation », Paris, Bruxelles, De Boeck, 2^{ème} édition, page 107

7 Allal, Linda, « La pédagogie par objectifs est-elle compatible avec des situations d'apprentissage complexe ? », Education permanente n°85, p. 51/59.

Modèle de la causalité, chapitre 1, page 63



- la définition des objectifs doit permettre au formateur d'accroître la cohérence entre ses choix de moyens d'enseignement et d'animation, et ses procédés d'évaluation (principe de la rationalité didactique) ;
- la communication des objectifs aux personnes en formation doit aider celles-ci à mieux orienter leurs efforts d'étude et à améliorer leurs chances de réussite (principe de l'efficacité de l'apprentissage).

« Dans ce modèle, l'évaluateur est avant tout un planificateur. La prévision est survalorisée : non seulement les objets évalués doivent être prévus avant la formation mais la préparation des séquences programmées débute par la fabrication des contrôles finaux desquels sont dérivés les apprentissages nécessaires pour y satisfaire. L'ensemble ainsi obtenu constitue à proprement parler le référentiel à acquérir : une mise à plat du programme. Nous assistons à une bureaucratisation de la pratique évaluée, par exemple de la formation. L'évaluateur est un technicien instrumenté, un appareillé qui a besoin de mettre entre lui et l'évalué des outils qu'il croit être des outils conceptuels alors que ce sont des outils de gestion du visible. C'est un matérialiste mais qui a peur du matériau, de la matière : l'évaluateur met des gants, des lunettes, il invente, par les objectifs et les contrats, des outils de mise à distance (il règle l'objectif de l'appareil photographique⁸ ».

Oyez, oyez, où en est le dispositif ISP ?

Dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle, nous pourrions déjà à ce stade établir plusieurs emboitements en cascade (à la manière des poupées russes) des niveaux d'évaluation auxquels nous devons nous soumettre : un premier niveau d'ordre politique, un second niveau d'évaluation : les choix opérationnels des administrations publiques qui nous financent et un troisième niveau local des opérateurs en contact avec le public peu qualifié. Nous pouvons aisément retrouver dans cette approche de la pédagogie par objectifs, des liens assez directs avec nos réalités de terrain. Confrontés à la mise en œuvre de la démarche référentielle dans le dispositif bruxellois d'insertion socioprofessionnelle actuel, nous pouvons reconnaître dans ce modèle, une logique de régulation où l'évaluateur apparaît comme un contrôleur qui régit la « logique de bilan », il décide de la conformité des réponses obtenues. Même s'il est vrai que Bruxelles Formation a pour objectif de faciliter la mobilité des usagers, nous pouvons parfois craindre que l'opérateur public de la formation professionnelle se focalise sur les produits plutôt que sur les usagers qui en bénéficient. Car la démarche référentielle et l'approche par compétences, malgré tous les bienfaits que nous pouvons leur reconnaître, pourraient se traduire en un système plus excluant que le système actuel. Nous le savons l'objectivation par la norme, la mesure des prérequis et des acquis passe par une standardisation des compétences à l'entrée et en fin de formation qui pourraient en exclure plus d'un, avant même que les opérateurs

8 « Figures de l'évaluateur produites », Chapitre II, page 137.



aient pu se lancer dans le pari de la seconde chance. Or, c'est bien la qualité de la relation, la confiance en l'autre, un regard bienveillant et encourageant, une entrée en formation qui donnent au public ses plus grandes chances de faire table rase du passé pour aller de l'avant, déboucher sur un contrat de travail, sur une insertion à long terme.

Il semblerait que le début de cette course folle vers la gestion efficace de la formation par l'évaluation s'inscrive dans l'évolution

de notre société. Bernard Berthelot écrit dans son livre « L'imposture pédagogique – I Les « objectifs », une certaine manière d'aborder la pédagogie » que : « *Les premiers signes alarmants, qui manifestent un tournant dans la manière de concevoir le rôle de l'école dans la société, datent de l'apparition, au cours des années 1970, de la « pédagogie par objectifs », et de l'introduction d'une conception purement gestionnaire ou technocratique de l'éducation. Dans tous les ouvrages consacrés aux « objectifs pédagogiques », il n'est pas tant question d'enseignement que de formation. De plus, la « formation initiale » n'est pas fondamentalement distinguée de la « formation continue » ; plus encore, la première est conçue sur le modèle de la seconde. Enfin, cette « pédagogie » est régulièrement présentée comme une alternative à la pédagogie dite traditionnelle, dont on décrète l'état de crise aiguë et dont on dénonce l'incapacité à résoudre les difficultés rencontrées par les « jeunes ». À la conception traditionnelle d'un savoir désintéressé, de « la culture pour la culture », on oppose un ensemble de techniques efficaces. Dès lors qu'il s'agit d'atteindre des résultats définis à l'avance, la pratique pédagogique ne se définit plus par des contenus de connaissance à transmettre, mais par des objectifs définis en dehors de ces contenus. Les contenus ne valent plus que comme moyens pour atteindre les objectifs »⁹.*

⁹ Information disponible sur la page : http://ecoledelaculture.canalblog.com/archives/4___l_imposture_pedagogique___bernard_berthelot/index.html, consulté le 4/08/2010

Il cite Daniel Hameline, pédagogue et auteurs de nombreux livres en collaboration, entre autres, avec Philippe Mérieu : « *En même temps qu'on se tourne vers la pédagogie par objectifs, on parle de plus en plus, dans les milieux de la formation, et l'initiale rejoint sur ce point la permanente, en termes de gestion. C'est bien la formation elle-même qui est conçue en termes de gestion. Le discours industriel moderne envahit le discours éducatif. La notion d'objectif trouve alors la signification de sa fortune. Car chacun sait qu'elle joue, dans une conception gestionnaire et managériale, un rôle déterminant, à la jonction même de l'axe des projets et de l'axe des moyens. (...) Il n'est pas douteux que, chez Ralph Tyler, rationaliser le processus enseigner-apprendre constitue la transposition, dans le domaine de l'école, des exigences qui se font jour dans l'univers des entreprises. (...) La fonction enseignante peut être rendue « rentable » par la pédagogie par objectifs, comme la direction par objectifs rationalisera la production. Le parallèle est clair.*

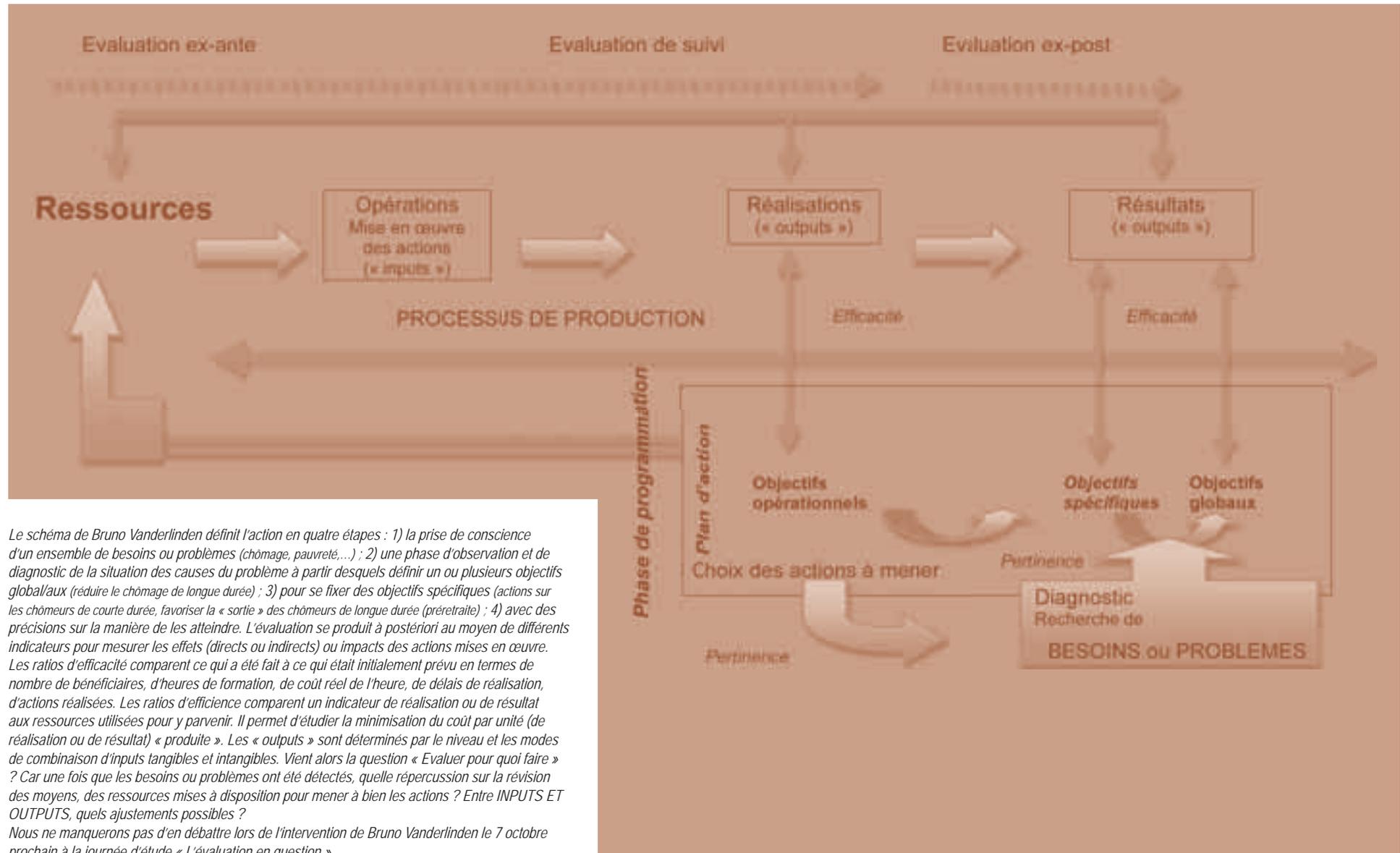
Oyez, Oyez, OISP, en sommes-nous arrivés là ?

Soyons attentifs à ne pas nous laisser cadenciser par des systèmes de traçabilité en temps réel, qui nous conditionnent au minutage de nos actions avant même d'y associer tous les bienfaits de la relation humaine et sociale.

Jean-Jacques Bonniol et Michel Vial, auteurs du livre « Les modèles de l'évaluation » évoquent le bouclage systémique et précisent que certains modèles de l'évaluation ont pu élargir leurs limites en donnant la priorité aux interrelations entre les différents éléments. « Le systémisme prône la globalité, la vision holistique. L'intérêt se porte sur les relations entre les acteurs de l'évaluation, la fonctionnalité dépendant de la qualité de ces rapports et non plus de la nature des éléments du système. La notion de processus, comme énergie investie dans l'action, vient enrichir la réflexion sur les produits et les procédures. On se met dans un pluriel, celui des régulations organisées en système, on abandonne donc la primauté donnée à la centration sur l'évaluateur et son dispositif, au profit d'une plurifonctionnalité. Par la régulation anticipatrice, l'évalué, le formé seul peut améliorer ses procédures et parvenir à la réussite, l'important c'est la régulation faite par celui-là même qui apprend. Le formateur n'est pas effacé, son rôle est d'installer les conditions qui permettront à cette auto-régulation d'être efficace. L'outil principal de la régulation est le critère »¹⁰.

¹⁰ J.-J. Bonniol & M. Vial, 2009, « Les modèles de l'évaluation », Paris, Bruxelles, De Boeck, 2^{ème} édition, « Les bouclages systémiques », Chapitre II, page 241

Jemeppe M. & Vanderlinden B., 2009, tableau dans « Méthodologie de l'évaluation », Cours OPES 2155, 2009



Le schéma de Bruno Vanderlinden définit l'action en quatre étapes : 1) la prise de conscience d'un ensemble de besoins ou problèmes (chômage, pauvreté,...) ; 2) une phase d'observation et de diagnostic de la situation des causes du problème à partir desquels définir un ou plusieurs objectifs global/aux (réduire le chômage de longue durée) ; 3) pour se fixer des objectifs spécifiques (actions sur les chômeurs de courte durée, favoriser la « sortie » des chômeurs de longue durée (préretraite) ; 4) avec des précisions sur la manière de les atteindre. L'évaluation se produit à posteriori au moyen de différents indicateurs pour mesurer les effets (directs ou indirects) ou impacts des actions mises en œuvre. Les ratios d'efficacité comparent ce qui a été fait à ce qui était initialement prévu en termes de nombre de bénéficiaires, d'heures de formation, de coût réel de l'heure, de délais de réalisation, d'actions réalisées. Les ratios d'efficience comparent un indicateur de réalisation ou de résultat aux ressources utilisées pour y parvenir. Il permet d'étudier la minimisation du coût par unité (de réalisation ou de résultat) « produite ». Les « outputs » sont déterminés par le niveau et les modes de combinaison d'inputs tangibles et intangibles. Vient alors la question « Evaluer pour quoi faire » ? Car une fois que les besoins ou problèmes ont été détectés, quelle répercussion sur la révision des moyens, des ressources mises à disposition pour mener à bien les actions ? Entre INPUTS ET OUTPUTS, quels ajustements possibles ?

Nous ne manquerons pas d'en débattre lors de l'intervention de Bruno Vanderlinden le 7 octobre prochain à la journée d'étude « L'évaluation en question ».

N'ayons pas peur de nous répéter : les réalités des publics en insertion socioprofessionnelle sont pluri-causales et non-linéaires. De fait, l'impact des actions individuelles et collectives trouve ses marques dans les parcours de formation et d'insertion des publics. La mise à l'emploi et le démarrage d'une formation ne constituent pas les seules retombées sur lesquelles se pencher pour comprendre les trajectoires de vie, surtout en l'absence d'une offre d'emploi et de formation suffisantes. Nous défendons bien évidemment la prise en compte de tous les éléments d'une situation donnée pour la mesurer. Dans nos dispositifs d'insertion, nous pouvons renvoyer à l'important travail de réseau des partenaires, aux nombreuses collaborations inter-services qui accompagnent les publics en difficulté, au suivi-psychosocial qui accompagne le public en formation, aux actions de détermination qui leur permettent de s'orienter au mieux et en fonction de leur parcours individuel et des réelles opportunités qui leur sont offertes sur le marché de l'emploi. L'évaluation doit porter non seulement sur l'action mais aussi sur le système qui l'englobe !

Dans un contexte où l'Etat social actif est devenu la norme, nous subissons une exigence de suivi administratif de plus en plus proche du « just in time toyotiste » et les objectifs de formation à atteindre sont définis par Bruxelles Formation dans une optique duale de réussite ou d'échec. En tant qu'OISP, il s'agit de continuer à viser le positionnement individuel des stagiaires par rapport à des parcours individualisés, adaptés aux rythmes et à l'urgence d'emploi du public. Les atouts d'une pédagogie émancipatrice, telle qu'assurée par les OISP, est de garantir une évaluation formative par le repérage des besoins de remédiation, de consacrer le temps nécessaire au déploiement des processus d'apprentissage et de viser la reconnaissance des réussites. Les OISP qui défendent une approche globale des stagiaires peuvent se retrouver d'avantage dans un modèle systémique. Mais bien souvent, ils sont confrontés à une évaluation plutôt de type causale qui les freine dans la mise en œuvre des actions plutôt que de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission d'insertion socioprofessionnelle. Serons-nous amenés à créer un dispositif de la troisième chance ?

Pour conclure, comment nous positionner ?

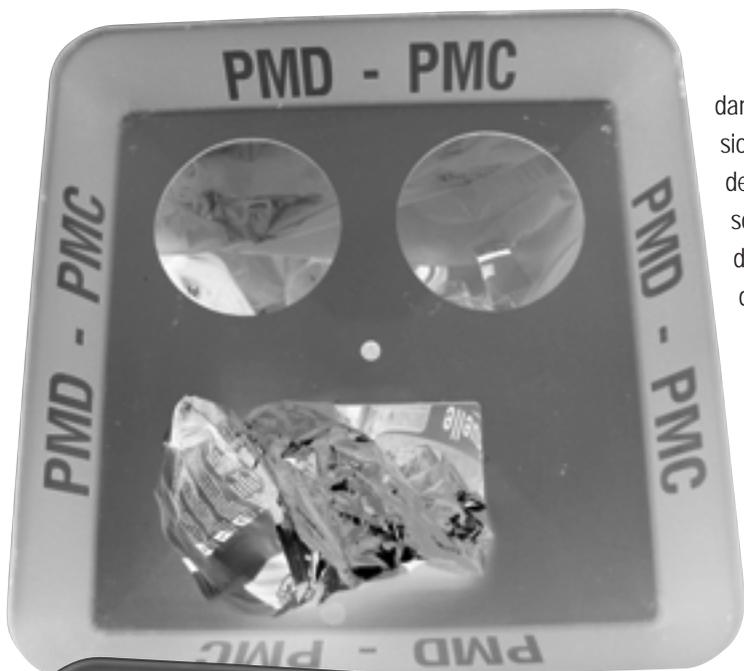
Dans le domaine de la formation, prenons garde aux effets d'encastrement ! Car si, sur un angle strictement pédagogique, l'évaluation peut être diverse : diagnostique, formative, sommative, certi-

ficative... Elle est en définitive façonnée à l'image de son régulateur et à un niveau macroscopique, elle finit par conditionner tant le mode opératoire que l'interprétation des résultats de ces processus pédagogiques. Nous le savons bien, d'une époque à l'autre, les priorités bougent. Et si autrefois, et à titre d'exemple, l'éducation permanente était le guide à penser des OISP pour organiser leurs programmes de formation dans les années 80 (ce modèle mettant en exergue la formation citoyenne et critique des stagiaires en formation), il semblerait qu'à présent la démarche référentielle soit le nouveau cadre auquel tous les opérateurs de la formation « doivent » s'apparenter pour émerger dans l'air du temps, dans le débat européen.

L'insertion socioprofessionnelle toute entière s'inscrit bel et bien dans le marché de la formation et de l'orientation... Tel est le piège de la mondialisation, du rationalisme économique compris comme la règle pour réguler même les aspects pédagogiques de la formation. Economie d'échelle, spécialisation des opérateurs de formation et de validation des compétences,... Même si le paysage belge et bruxellois est encore très touffu, les passerelles et les filières recherchées entre différents opérateurs étrangers, la transparence des acquis voulue à quelque niveau de formation professionnelle ou de scolarité s'inscrivent bien dans ce mécanisme de marché toujours plus global de la formation professionnelle. Cependant, le rôle des services publics doit rester central, comme le fait Bruxelles Formation notamment au travers de ses divers partenariats avec l'enseignement et les OISP. C'est un fait, l'offre de formation s'inscrit elle aussi dans un marché de produits de formation dans lequel les OISP, comme Bruxelles Formation, doivent assurer une part de service public, à savoir : former gratuitement la frange de la population qui en a le plus besoin.

C'est donc dans ce contexte de concurrence, d'enveloppes fermées et de crise socio-économique bruxelloise que nous devons mener à bien nos missions. Nous ne pouvons qu'adhérer aux propos de Jean-Jacques Bonniol lorsqu'il affirme que l'évaluation doit avant tout garantir la recherche de sens. Parlons donc du sens de la formation continuée tout au long de la vie pour le public lui-même et du goût de l'apprentissage qui se développe dans l'apprentissage plutôt que dans l'imposition d'un suivi de formation. Personne n'a jamais appris malgré lui.

Nos pratiques sociales nous renseignent au quotidien sur les explications pluri-causales et non-linéaires des réalités des publics que nous touchons. Si nos vies ne peuvent se réduire à un schéma causal comment imaginer qu'il puisse suffire à expliquer le/les phénomène(s) rencontré(s)



dans nos pratiques d'insertion socioprofessionnelle en rapport à un public et un marché de l'emploi sans cesse en mutation ? Nous sommes souvent consternés par le manque de connexions entre d'une part la réalité du marché de l'emploi et des publics peu qualifiés et d'autre part des modes binaires d'évaluation proposés par les pouvoirs publics... La simple idée de partir des résultats attendus pour aboutir à une objectivation du réel comporte déjà sa part d'absurde. Sommes-nous dans la recherche de conformité d'un résultat escompté, quantifié et donc mesuré dans l'apparence formelle d'une garantie scientifique ? Comment adhérer à cette conception mécaniste du monde qui s'inscrit dans une idéologie positiviste, érigeant en dogme l'idée de la mono-causalité linéaire ? Cela se traduit dans nos secteurs, par le concept de résultat dit « positif » quand l'action débouche ou pas sur la mise à l'emploi ou l'entrée en formation.

Le principe de réalité se réduirait-il à la seule mesure des chiffres pour expliquer le réel ? Nous voyons là par quel bout de la lorgnette, les pouvoirs publics entendent considérer ou ne pas considérer le travail social entrepris par les agents publics, les conseillers, les formateurs... pris à parti face à un public vivant dans la précarité. Il est vrai qu'il est difficile d'analyser, de ressentir, de

sentir, de s'émouvoir des choses lorsqu'on se garde de tout contact avec le quotidien des personnes. Il est vrai que le comble de l'existence réside bien dans cette difficulté à considérer ce que l'autre vit sans l'avoir jamais vécu ou approché. Est-il seulement possible de s'imaginer vivre avec 650 euros par mois, quand jamais au grand jamais on n'a manqué d'argent de poche ? Comment expliquer que l'autre jour encore, un homme tout en costume habillé en fonctionnaire, bague au doigt, « très comme il faut », dorme sous le porche d'une porte ? Je ne sais pas. Comment évaluer la société toute entière ? A qui la faute ? L'Etat social actif aurait vite fait de ne considérer que sa faible capacité à se mobiliser ! Ce schéma, s'il donne l'illusion de la simplicité, de la généralité ou encore de l'objectivité ne répond pas suffisamment à la nécessité de comprendre. Il ne suffit pas de se référer seulement à des indicateurs objectifs, il faut pouvoir connaître la réalité de l'intérieur. Comme le disent Raymond Boudon et François Bourricaud (1986), il faut pouvoir identifier « un composé d'actions compréhensibles ».

Refusons d'en arriver là. La perception tronquée de la réalité ne peut nous aider à faire les bons choix. Sortons du principe de justification pour aborder l'évaluation comme un outil de gestion au service des personnes, travailleurs ou bénéficiaires. Tous inscrits dans la même société de la connaissance ! Quels sont ces indicateurs, si justes et mesurables qui donnent aux pouvoirs publics le droit d'apprécier la qualité du travail entrepris avec le public le plus éloigné du marché de l'emploi par les opérateurs associatifs ? Comment et quand remettront-ils à l'honneur la qualité des échanges sociaux, du besoin incompressible de solidarité et d'humanité pour ne pas s'enfermer dans la banalité du désespoir ?

Relisons le philosophe grec Aristote qui déjà en - 384 avant notre ère avait identifié quatre types de cause : la cause matérielle (matière et forme), la cause formelle (l'idée de la chose), la cause motrice ou efficiente (l'énergie, le mouvement de la chose) et la cause finale (ce en vue de quoi la chose existe). Evaluer doit nous aider à penser l'avenir.

lu, vu, entendu...

Migrations Magazines, Régularisations – Sans-papiers : le bout du tunnel ?

La dernière régularisation de sans-papiers est le point de départ du premier numéro de Migrations magazine pour examiner la question migratoire sous toutes ses coutures.

Le 19 juillet 2009, le Gouvernement est arrivé à dégager un compromis sur la question de la régularisation de certaines catégories de sans-papiers. La régularisation des sans-papiers n'est pas présentée, ici, comme la réponse à la question migratoire. « Elle est tout au plus, une mesure de rattrapage qui vise à mettre quelques



pendules à l'heure, avant qu'elles ne s'affolent à nouveau »¹. Elle ne comble pas tous les manques des autres politiques. Pour le magazine édité à l'initiative du Ciré², la question migratoire est l'un des grands enjeux de ce début de XXI^e siècle. Un enjeu qui recoupe presque tous les autres : l'économie et l'emploi, le logement, l'enseignement, la santé publique, le développement urbain et la cohésion sociale, les relations nord-sud, la culture et le « vivre ensemble »...

Ce premier numéro retrace, entre autres, l'histoire de la politique migratoire belge en mettant en avant quatre phases depuis la Deuxième Guerre mondiale : phase d'appel, où l'on a fait venir des travailleurs, la phase du « stop migratoire », la phase de 20 ans de l'« Europe Forteresse ». Nous entamons aujourd'hui une quatrième phase, car il semblerait qu'il en soit fini de l'Europe forteresse et de l'immigration zéro. Que l'Europe ait besoin de migrants, est désormais une évidence. Cette dernière opération de régularisation – la troisième depuis 1974 – donne de l'espoir, c'est qu'elle met en exergue la chronicité de la problématique. Avec cette dernière

1 H. Goldman, Migrations Magazine, numéro 1, 2010, p3, Editio
2 Ciré = Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers

régularisation, certains sans-papiers sortiront enfin du tunnel. D'autres non. Et la thèse défendue dans ce magazine, c'est qu'ensuite, d'autres viendront, quoi que nous fassions pour les en empêcher.

Pour en finir avec les discours qui véhiculent la peur de l'étranger, ce magazine est à lire pour apprendre, comprendre et s'ouvrir à une autre façon de voir le réel.

Vies ordinaires, vies précaires de Guillaume le Blanc³

Quoi de nouveau dans notre société, sinon que la pauvreté gagne toujours plus différentes couches sociales : les demandeurs d'emploi comme les travailleurs peu qualifiés.

L'auteur désire comprendre et décrire le phénomène de la précarisation qu'il décrit comme un processus par lequel l'individu perd sa « voix au chapitre », son rôle social et sa reconnaissance suite à une situation d'instabilité au travail ou en situation de chômage. Son analyse est fine, approfondie et s'appuie sur de nombreuses

3 Coll. «La couleur des idées», Paris, Seuil, 2007, 291 p.



références bibliographiques qui font autorité par la rigueur de traitement de leur matériel empirique (par exemple les travaux de Pierre Bourdieu, Robert Castel, Christophe Dejours). Guillaume le Blanc ne se perd jamais dans une abstraction autosuffisante et cherche à s'interroger philosophiquement sur ce qu'est notre humanité et en quoi consiste aujourd'hui la précarité.

Il expose comment le phénomène de précarité modifie nos vies, nos modes de relations avec les autres, avec la société en général. Son analyse est gouvernée par une triple option théorique, que l'on peut résumer dans les trois thèses suivantes :

Sa première thèse consiste à dire que la vie précaire doit être pensée au départ de la vie ordinaire prise dans un ensemble de réseaux de qualifications : nous savons que la précarité n'est pas naturelle.

Sa seconde thèse est que l'existence précaire est celle des sans-voix. « Homme sans qualités », le précaire est dépourvu de visibilité et de la possibilité de faire entendre sa voix dans l'espace public.

Enfin, il tend à ne pas effacer la tragédie de la précarisation, car sa troisième thèse consiste à défendre la condition même d'une possible lutte pour sa reconnaissance.

Car nous le supposons, cette réalité une fois reconnue doit donner ensuite lieu à des combats sociaux contre la précarité.

Il convie ainsi les lecteurs à une analyse qui porte sur l'écart de la vie précaire par rapport à la vie ordinaire. A lire absolument en cette fin d'année européenne de lutte contre la pauvreté.

Rencontre avec...

Roland Vandenhove

La FeBISP a souhaité rencontrer Roland Vandenhove, le tout nouveau membre de son conseil d'administration depuis juin 2010. Directeur de plusieurs associations du monde associatif molenbeekois, il aborde au travers de ses nombreuses activités l'insertion sociale et professionnelle de publics peu qualifiés et nous livre son parcours et son témoignage. Comment le secteur associatif et le public ont-ils évolué ?

Propos recueillis par Ana Teixeira

Comment décris-tu en quelques lignes ton parcours associatif ?

Les tous premiers contacts avec le réseau associatif ont été provoqués par la menace de destruction de la maison familiale, à la fin de mon adolescence, dans le cadre du projet de construction d'une autoroute reliant le quartier nord à Anderlecht. J'avais 15 ans, c'était en 1974/75. Cette mise en contact avec l'action collective des habitants du quartier à Molenbeek a décidé de ma trajectoire. Par ailleurs, je participais à des mouvements de jeunesse. Plus tard, en 1979, quelques habitants du quartier décident d'occuper un des terrains vagues laissés à l'abandon suite aux travaux du métro pour en faire une plaine de jeux. L'embryon du futur Parc Bonnevie est né. Au cours de mes études d'assistant social, je fais un premier stage d'animation avec les jeunes du quartier en 1980 et en 1981 pour finalement créer l'association

Bonnevie en 1983... Tout a commencé avec de la volonté, des projets, de la solidarité, peu de moyens... J'ai toujours été sensible à l'injustice sociale. Dans mon esprit, il fallait se battre pour les molenbeekois victimes des politiques de l'époque, leur offrir des conditions de vie qui ne ressemblent pas à Beyrouth.

Je me suis fait mon propre contrat de travail en tant que Cadre spécial temporaire, une forme ancienne d'ACS. A cette époque, il y avait la place pour rêver, créer, monter des projets à partir des besoins du terrain. Tout était novateur.

Depuis, j'ai alterné des activités au sein des différents projets de Bonnevie dans l'association « Notre coin de quartier » comme animateur de projets culturels et d'écoles de devoirs, dans le Centre Bonnevie comme directeur-formateur et pendant 10 ans au sein de l'entreprise d'insertion « PolyBonnevie » dans le domaine de l'économie sociale.



Rencontre avec...

Mon apport comme nouvel administrateur de la FeBISP

Une longue connaissance du terrain associatif en insertion socioprofessionnelle avec le centre de formation Bonnevie, en Economie sociale d'insertion avec l'entreprise d'insertion « PolyBonnevie », en Cohésion sociale et en Education permanente avec le « Coin de quartier » via l'organisation d'ateliers créatifs, d'écoles de devoir et d'une ludothèque...

Après une période de recul, j'ai pu renouer avec les valeurs de nos missions d'insertion, quitter l'approche administrative et reprendre contact avec les réalités de la relation humaine et de la formation. Une envie de partager des expériences de terrain mais aussi l'idée de faire évoluer le dispositif sur un plan institutionnel. L'espace de la nouveauté doit se créer à partir de l'écoute des besoins des gens et des réalités de terrain. Mon projet à la FeBISP est de continuer à défendre le secteur et un cadre de fonctionnement qui permet d'accueillir le public le plus large et le plus éloigné du marché de l'emploi, adopter la démarche référentielle sans exclure le public peu qualifié.

Depuis trois ans, je suis également mandataire politique CDH au comité spécial du service social du CPAS de Molenbeek. Cette nouvelle fonction m'a permis de me rapprocher d'une dimension individuelle du social, d'encore plus approcher le vécu des personnes en détresse vivant dans la précarité...

Quelles populations as-tu croisées au cours de ton parcours professionnel ?

Sur 30 ans, nous avons connu des changements radicaux dans la population. Au début de mon activité, la population était

encore composée de personnes d'origine belge à faibles revenus et d'immigrés s'installant dans l'idée de repartir... Leurs enfants ont ensuite quitté le quartier pour aller vers le haut Molenbeek, plus huppé à l'époque : le boulevard Mettwie, Machtens... Cette génération a connu le chômage mais a pu aussi travailler.

Ensuite, la population belge vieillissante a disparu. De nouvelles couches d'immigration sont apparues. Entre autres : une population massive d'Africains est arrivée lors du génocide du Rwanda. Les enfants marocains de la seconde génération dont les parents étaient chômeurs ont moins eu l'opportunité de trouver de l'emploi après des parcours scolaires difficiles...

De nouveaux types d'habitants (entre autres belges) ont été attirés par l'impulsion politique des rénovations du quartier à partir des années 90. Mais, on ne peut toujours pas parler de vraie mixité sociale. Cela correspond d'ailleurs à l'un de nos défis pour l'avenir : comment faire se rencontrer les populations, si déjà les enfants ne se rencontrent pas au « Coin de quartier ». Plus de 100 nationalités cohabitent à Molenbeek, sa population augmente considérablement : 3 à 4 milles habitants sur une dizaine d'années. Initialement, le centre de formation Bonnevie accueillait des jeunes de 18 à 25 ans. La mixité réapparaît progressivement : des marocains et des africains entre 18 et 45 ans constituent nos groupes en formation.

Pouvons-nous identifier les caractéristiques du public ISP comme proches des publics des CPAS ?

En formation, les publics sont d'une part majoritairement demandeurs d'emploi et ont un projet professionnel. Ceux qui bénéficient d'une aide sociale peuvent se former et accéder au statut « Article 60 » (contrats de travail offerts par les Centres Publics d'Aide Sociale). Ils sont ainsi bénéficiaires du RIS et s'inscrivent dans un Projet Individuel d'Insertion. Mais ils représentent une minorité par rapport à la population la plus marginalisée et vivant dans la précarité. L'aide la plus immédiate est le colis alimentaire et de plus

en plus l'aide financière ne peut plus être une solution à long terme – en tout cas de plus en plus elle sera accompagnée d'un suivi individuel par des facilitateurs de projets.

Qui est cette population marginalisée ?

Des personnes « primo-arrivants » sans papier, des indépendants en faillites et/ou tombés malades, des jeunes en rupture avec leur milieu familial, des jeunes qui recherchent leur autonomie ou dont les parents sont décédés. De plus en plus de jeunes entament leur vie en tant qu'adulte par l'aide sociale !...

Oui mais, la précarité ? Comment faire le tri ?

Aujourd'hui, nous connaissons une crise proche de celle des années 70. Les conditions sociales du public sont de plus en plus difficiles. Les demandes aux CPAS explosent. La précarité renvoie à l'incapacité pour ces personnes de se nourrir, de se loger. Les CPAS sont de plus en plus forcés d'examiner avec attention chaque demande. Toute personne doit au minimum être reçue une fois par an pour évaluer sa capacité à intégrer un parcours (3 fois idéalement)...

La loi organique relative à l'aide sociale précise d'ailleurs qu'aucun bénéficiaire ne peut

Rencontre avec ...

lui-même se mettre en précarité. Cela ne peut jamais être le résultat d'une décision individuelle mais bien une conséquence de facteurs extérieurs à soi. Il y a d'ailleurs toujours une vérification de la possibilité d'avoir recours à d'autres revenus.

Oui mais, la précarité, comment l'imaginer sans l'avoir jamais vécue ?

La précarité, c'est vivre sans perspective même à court terme. C'est se demander comment faire pour pouvoir vivre du jour au lendemain. Se poser cette question tous les jours, c'est horrible. La précarité, c'est ne pas pouvoir être en projet. La précarité financière amène à la précarité psychologique. C'est ne pas savoir vers où aller.

Alors que fais-tu au Conseil de l'Aide sociale ?

Avec les 12 autres conseillers de l'aide sociale (le conseil est composé de 13 conseillers proportionnellement aux résultats des élections communales), nous exerçons le contrôle démocratique des décisions de l'Administration du CPAS. Toute décision est prise par les conseillers aux cours de réunions de comités spéciaux sur base de propositions émanant des services administratifs répondant favorablement ou non à la demande d'allocation. Nous sommes des représentants de la société. Tous les lundis soirs, nous nous prononçons sur les dossiers (400 par semaine en moyenne) qui ont été instruits par les agents du CPAS. La majorité ne font pas l'objet d'une discussion car ils répondent aux prescrits légaux

mais nous devons étudier avec vigilance les dossiers qui ont essayé un refus ou font l'objet d'une demande spécifique, environ 200 dossiers tous les lundis. Et puis, il y a le droit de recours pour les personnes dont la demande a été refusée ou qui font l'objet d'une récupération ; elles ont un droit d'audition.

Les demandes peuvent être de tout ordre : elles sont introduites pour les frais d'énergie, de scolarité, des activités culturelles, l'accès à la culture est aussi une des missions du CPAS...

Nous avons établi des lignes de conduite pour appliquer la loi. Lorsque de grandes tentatives se dessinent, nous tentons de définir un type de décision par type de dossier.

C'est lourd de se plonger de manière aussi régulière dans des vécus difficiles pour lesquels, il n'y a pas toujours de solution. Mais heureusement ma formation d'assistant social m'a appris à garder la distance, même si parfois ce n'est pas évident.

Une activité qui traduit donc ton engagement politique...

Oui, toute ma carrière professionnelle, en tant que directeur de centres, j'ai dépendu des décisions politiques. Alors, pour mieux en connaître les rouages et participer au processus décisionnel, j'ai voulu me confronter à la réalité politique et voir ce qu'il était possible de faire pour rester au service des Molenbeekois les plus démunis.



1 Signature de la Charte de la FeBISP en juin 2010

2 Assemblée générale de juin 2010



La dette c'est chouette !

Schtroumpf(d)ette

Je ne sais pas si c'est également votre cas, mais moi, toute cette histoire d'endettement public a commencé à me faire drôlement peur... C'est vrai tout de même ! Il ne s'écoule pas un seul jour sans que la télé ou la radio nous en rabâchent les oreilles : chaque enfant naît avec plusieurs dizaines de milliers d'euros de dette ; un pays entier endetté ; d'autres dans la ligne de mire ; des politiques de rigueur ; plus de travail pour moins d'argent ; moins de fonctionnaires ; le Fonds Monétaire International au chevet de l'Europe ; et blabla et blabla... Alors, forcément, au bout d'un moment, j'ai pris peur. J'ai donc décidé de mener des recherches sur Internet et j'ai googlisé « endettement ». Cependant, face à plus d'un million de résultats, je me suis focalisée sur « endettement public » qui ne représente plus que 700 000 résultats (sic).

Inutile de vous préciser que je n'ai pas tout lu ! Faute de temps, je me suis limitée et j'ai sélectionné quelques articles qui me semblaient plus intéressants. Mon premier constat : « Ho la la ! Que cette littérature est barbante ! » Les articles étaient franchement hermétiques, difficiles, pas très réjouissants et plutôt pessimistes. Bref, après une journée de travail bien remplie, la seconde vie qui commence à la maison... Il n'y rien à faire, vers 21h, j'ai du mal à lire des papiers sur la dette publique. Mais, j'ai tenu bon et j'en ai lu quelques-uns.

J'ai ainsi pu constater que les économistes se présentent un peu comme les médecins du monde. Et il faut bien avouer qu'il y a quelques similitudes entre les économistes et certains docteurs que j'ai côtoyés :

- ils disent tous agir pour notre bien ;
- ils ne sont jamais d'accord entre eux ;
- ils jargonent et il est impossible de les comprendre ;

- ils parlent de notre corps ou de notre portefeuille comme s'ils le connaissaient mieux que nous ;
- si nous posons un peu trop de questions, ils finissent par répondre, avec une pointe de condescendance, « Vous savez madame, cette matière est hautement complexe... » ;
- lorsqu'on leur parle des implications humaines, ils affichent tous un petit air gêné ;
- si on va mieux sans avoir suivi leur prescription, il réplique que l'effet placebo est bien sympathique mais que l'embellie ne va pas durer ;
- ils terminent leur consultation par « C'est un moment difficile, un peu de courage, faites ce que je vous dis et ça ira pour le mieux ! » ;
- vous leur faites confiance, mais vous ne percevez pas bien pourquoi.

En résumé, je sors de ces lectures :

- totalement perplexe ;
- je me dis que tous ces discours sont vraiment complexes pour, au final, savoir si les gens achèteront ce que d'autres vendront ;
- j'ai plus de questions que de réponses ;
- je ne me sens pas mieux, mais j'ai le vague espoir que le monsieur sur la photo va nous sortir de là (il a quand même l'air malin).

Ma troisième découverte est de loin la plus intéressante : contrairement à ce que je pensais, la question de la dette publique est loin d'être une question purement technique. Je croyais que la dette était une problématique comptable. Deux colonnes qui s'affrontent au lieu de s'équilibrer. Une histoire bassement matérielle, si j'ose dire.



Bien que n'ayant pas compris tous les tenants et aboutissants de la dette, j'ai réalisé que c'est loin d'être une matière uniquement technique. A l'opposé, il s'avère que c'est une question de choix hautement politique.

Tout d'abord, je dois confesser qu'avant ces lectures, j'avais une image d'un Etat voulant vivre au-dessus de ses moyens et endetté par des dépenses inutiles, futiles. Citoyenne naïve, j'étais prête à acheter la solution prônée un peu partout : il faut couper dans les dépenses de l'Etat. Un Etat dépensier qui n'agit pas en bon père de

Allo, Bruxelles ? Allo, la terre ?

famille, qui dépense sans compter et abuse de sa carte de crédit... Il faut le remettre sur le droit chemin ! Un Etat qui n'a fait aucune économie, qui offre peu de services et qui plus est, sont de mauvaise qualité. Un Etat inefficace et des citoyens ruinés. Un Etat en faillite qui mettrait la clé sous le paillason et qui vivrait tous ses citoyens. (Au secours !)

Comme je vous l'ai déjà précisé, si je n'ai pas compris toutes mes lectures, il n'en demeure pas moins que certains arguments m'ont paru limpides et m'ont fait revoir ma position. Résultat, ce réflexe primaire que je viens de résumer est à corriger entièrement.

Le premier contre-argument est que l'Etat est une entité économique et financière différente. Il ne fait pas faillite comme une entreprise, il n'est pas comparable à un ménage. Il ne mettra pas la clé sous la porte et ne pourra pas nous renvoyer !

Du point de vue strictement comptable, la dette est toujours à compenser par les actifs. Ainsi, chaque nouveau-né hérite d'une dette, mais il hérite aussi de tous les biens publics : maternités, routes, crèches, écoles, soins de santé, etc. Dans notre pays, heureusement, la valeur du patrimoine public est bien supérieure à la dette publique. La situation n'est donc pas désespérée qu'on nous le laisse penser. Elle n'est pas désespérée pour nous puisque l'Etat offre des services qu'il nous serait impossible de nous payer de manière privée. Un peu comme un ménage qui achète une maison à crédit (personnellement, je ne connais personne qui achète sans un crédit) : il a une dette, mais au bout du compte, il a également une maison...

Par ailleurs, lorsque l'on parle de la dette publique, peu de personnes sont là pour mettre également en avant qu'il ne s'agit pas là, de la dette nationale. Il s'agit de deux dettes ou richesses (c'est selon) distinctes. En effet, la dette ou la richesse

nationale doit prendre en « compte les actifs non financiers détenus par l'ensemble des agents publics et privés. Il faut également y cumuler tous les avoirs nets sur l'étranger ». Ce qui signifie, d'après ce que j'ai compris, que la richesse nationale reprend ce que les citoyens possèdent. Sans cette distinction, je pensais erronément, que dans l'ensemble, les citoyens belges étaient endettés. En parlant de la dette publique en omettant de la différencier de la dette nationale, on fait passer le message suivant : pour contrôler la dette, il faut limiter les dépenses car il n'y a plus d'argent en Belgique. Et bien c'est faux ! Notre richesse nationale reste positive... Cette nuance nous permet de constater que, contrairement à ce qui nous est transmis, il reste de l'argent en Belgique. Si, Si, je vous assure... Il reste de l'argent dans notre pays ! D'ailleurs, je me suis permise de penser que le fait de passer cette différence sous silence occultait d'autres solutions possibles pour endiguer la dette publique. Par exemple, augmenter les impôts (excusez-moi du gros mot) là où il y a beaucoup d'argent ?

Il reste encore une chose que j'ignorais totalement avant et qui m'a vraiment interpellée. Il s'agit du dispositif des bons d'état. Il semble que lorsque l'Etat s'endette, il émet des bons d'état. Les personnes, les entreprises, les états qui se procurent ces bons d'état, sont en quelque sorte ceux qui « détiennent la dette de l'état ». Ces personnes sont rémunérées par l'Etat et donc par les contribuables. Bien entendu, les personnes qui se procurent les bons d'état sont plutôt des personnes aisées. Ainsi, nous rémunérons tous ceux et celles qui détiennent ces bons d'état, c'est-à-dire les catégories les plus aisées... C'est fou tout de même !

En définitive, la dette publique n'est pas le mal absolu. Elle n'est pas le mal en-soi.

Peut-être que les économistes qui liront ceci s'étrangleront... Mais moi aussi j'ai ma théorie sur la question ! Enfin, ce n'est

même pas une théorie, plutôt une réflexion sans ambition... Je me dis simplement que les sous devront bien sortir d'une poche ! Si l'argent ne sort plus de la poche de l'Etat, il devra donc sortir de la nôtre. Et si notre poche est vide, nous devons également nous endetter. Et comme l'Etat aura dû couper dans ses dépenses, il ne pourra plus assurer autant de services et tout sera privatisé. Même les services de base (santé, école, routes, etc.) deviendront payants. Dans ce cas, un nombre croissant de ménages s'endettera. Et si nous sommes trop endettés, les banques ne nous feront plus de prêt. Ainsi, lorsque l'Etat ne sera plus endetté, mais que les citoyens le seront, je ne pense pas que nous y gagnerons au change !

Joyeuse bibliographie

- Juillet 2008 | Questions-clés sur un « désastre financier »
- L'épouvantail de la dette publique, par Bruno Tinel et Franck Van de Velde, Le Monde diplomatique, Juin 2009
- L'épargne privée au secours de la dette publique ?, par Laurent Cordonnier, Le Monde diplomatique, Juin 2009
- La dette publique, une affaire rentable. A qui profite le système ?, par Gilbert Legay, Le Monde diplomatique, Mai 2010
- La dette publique, ou la reconquête des possédants, par Frédérique Lordon
- Les blogs du Diplo, Février 2010
- Faut-il avoir peur de la dette publique
- Alternatives Economiques
- Wikipédia : la dette publique

APRES la prison, il y a la vie...

L'asbl APRES est la seule association à Bruxelles qui a pour but d'aider les Bruxellois incarcérés ou l'ayant été, à définir leur projet de réinsertion socioprofessionnelle. Cette étape représente sans conteste, l'un des problèmes majeurs auxquels devront faire face les détenus et ex-détenus. L'insertion socioprofessionnelle fait partie intégrante de la réussite du retour du détenu dans la société APRES sa détention.

Tatiana Vial

L'APRES accueille tous les détenus et ex-détenus qui en font la demande sans aucune distinction des faits commis. Cet objectif central se réalise quotidiennement grâce au travail des intervenants psychosociaux. L'asbl reçoit les personnes dans ses locaux et se rend au sein même des prisons situées à Bruxelles. L'organisation s'inscrit dans les principes de l'insertion socioprofessionnelle et offre aux personnes un accompagnement global. En effet, pour trouver un emploi, la personne doit être disponible et ne plus être préoccupée par d'autres problèmes. L'association accueille, oriente et offre un accompagnement social et psychologique. Pour ce faire, elle développe constamment des projets et des partenariats avec d'autres associations de manière à proposer à chaque personne l'aide la plus adéquate possible en fonction de sa problématique.

La guerre des délais

L'association propose un accompagnement en prison et en dehors. Dans les deux cas,

le contexte rend la forme d'aide proposée fort différente. Lorsque la personne est encore en prison, son identité de « détenu » prend une place prépondérante. Une grande partie du travail consiste à écouter la personne. Écouter les souffrances de la vie carcérale, écouter les souffrances de la vie sans poser de jugement et établir un lien de confiance mutuelle afin de construire ensemble un projet d'insertion socioprofessionnelle réaliste. A ce quotidien difficile s'ajoute la problématique des délais. Pour bénéficier d'une libération anticipée, les détenus doivent répondre à une série de critères et présenter un « Plan de reclassement »¹. L'APRES aide les détenus à élaborer le volet formation et/ou recherche d'emploi. Cependant, les dates pour présenter le dossier auprès du tribunal d'application des peines (TAP), ne concordent souvent pas avec les dates d'entrée au centre de formation, les dates



Vue de la prison de Saint-Gilles, à Bruxelles

des entretiens de motivation, les dates d'inscription, les dates de début de formation etc.. Il arrive trop souvent qu'un détenu, après avoir passé les procédures de sélection, soit accepté en formation, mais le TAP lui refuse sa sortie pour une raison différente. Dans ce cas, le détenu doit représenter son dossier

dans un délai déterminé par le TAP qui ne tient pas toujours compte des dates d'entrée en formation. Le détenu perd alors sa place au sein du centre de formation. En définitive, tout le volet formation est à refaire entièrement : trouver une formation dans le secteur déterminé par le détenu et recommencer

¹ Le plan de reclassement est le projet d'insertion (logement, formation, travail,...) que le détenu doit présenter devant le tribunal lors de sa demande de libération anticipée.



Une partie de l'équipe de l'asbl APRES.

toutes les procédures de sélection. Les détenus sont alors tentés de se rabattre sur n'importe quelle formation qui rentre dans des délais plus courts. Les contraintes du système carcéral accumulées à celles auxquelles doivent se plier les organismes d'insertion socioprofessionnelle, limitent les possibilités de réinsertion pour les détenus.

À cause de la surpopulation des prisons, leurs services sociaux se concentrent aux conditions de l'incarcération sans pouvoir s'occuper de la vie après la prison. L'APRES est un relais irremplaçable vers la vie extérieure.

Parler de son casier

Lorsque la personne sort des murs de la prison, l'accompagnement est différent. Les critères de délais sont beaucoup plus faciles à gérer. Cependant, les détenus et ex-détenus ressemblent au public de l'insertion socioprofessionnelle et font face aux mêmes difficultés psychosociales. De plus, ils restent confrontés à une série de problèmes découlant directement de leur passé judiciaire.

Durant ou après l'incarcération, l'APRES travaille sur la manière de gérer ce passé judiciaire. Un nombre croissant d'employeurs

demande le certificat de bonne vie et mœurs. Expliquer son casier à tout employeur potentiel est une étape cruciale pour décrocher un emploi et le garder. C'est pourquoi, l'APRES aide les anciens détenus à parler de leur passé et à présenter leur histoire en y intégrant les délits commis.

L'autonomie après l'infantilisation

Le système carcéral est hautement dépersonnalisant. Faute de possibilités, les détenus ne peuvent pas s'occuper et la télévision tourne quasi en permanence. L'ennui est fort répandu. L'association travaille sur cette passivité qui en découle et tend à rendre les personnes responsables et autonomes.

À la sortie de prison, l'APRES aide l'ancien détenu à se mettre en ordre administratif : mutuelle, ONEM, CPAS, logement, famille, problèmes de surendettement, etc. L'APRES suit la personne durant tout son parcours et même pendant la formation. Avant de débiter une formation, l'association s'assure que la personne ait régularisé sa situation administrative et sociale. Durant toute la formation, l'asbl sert de relais avec la justice. Ainsi, les centres de formation sont épaulés dans toutes ces difficultés particulières aux justiciables. Grâce à ce suivi, l'APRES entend minimiser au maximum les risques d'absence ou de décrochage.

Pour un meilleur après

L'insertion socioprofessionnelle pour les détenus et anciens détenus est un parcours difficile non seulement à cause des chemins de vie, mais également à cause des contraintes administratives qui leurs sont propres.

L'APRES propose plusieurs pistes pour rendre plus accessible l'insertion socioprofessionnelle des détenus et anciens détenus. L'association plaide premièrement, pour une plus grande ouverture des centres de formation à ce public. Deuxièmement, pour des quotas de public détenus et anciens détenus au sein des groupes en formation. Troisièmement, pour un travail de collaboration plus intense et plus riche avec les centres de formation de manière à permettre à tout justiciable de réaliser un projet professionnel épanouissant et réaliste.

La FeBISP va organiser une réflexion autour de cette problématique afin d'encourager les possibilités d'insertion pour ce public en difficulté.



Chaussée d'Alsemberg 303

1190 Bruxelles

Tel: 02/219.57.90 - Fax: 02/219.69.27 -

E-mail : secretariat@apresasbl.be

Négociations patronales : Cap sur les chantiers de l'automne

Michèle Hubin

Le reclassement professionnel

Le dispositif de reclassement professionnel pour le secteur socioculturel et sportif fut mis en place grâce à une Convention collective de travail (CCT) en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009. Le dispositif prévoyait une prise en charge administrative et financière une prise en charge permanente de 25 % du coût par l'employeur, une couverture du solde pendant un an par les réserves du Fonds et une cotisation patronale supplémentaire fixée après un an pour couvrir le système dans son régime de croisière.

Le délai d'un an étant désormais écoulé, il est maintenant temps de fixer un montant de cotisation dont le montant doit être jaugé à l'analyse d'une première année de fonctionnement. Après 8 mois de fonctionnement, 55 demandes de reclassement professionnel sont parvenues au Fonds dont 40 ont été considérées comme valides. Ainsi, fin 2009, une somme de 46 222 € avait été dépensée pour couvrir les opérations de reclassement en démarrage. La projection budgétaire établie pour 2010 fut

fondée sur environ 120 demandes couvertes à concurrence d'un montant moyen d'environ 2 000 € par demande. Cette hypothèse budgétaire haute conduirait à instaurer une cotisation de 0,05 % environ à charge des employeurs de la CP 329.02 pour couvrir le dispositif. Le banc patronal représenté par la CESSOC souhaite que le taux de cotisation soit fixé sur base de la consommation réelle du Fonds en matière de reclassement professionnel, évaluée telle que décrite ci-dessus après une année. Pour rappel, la CTT signée prévoyait qu'aucune cotisation ne serait perçue la première année mais que celle-ci serait d'application à partir de la deuxième année de fonctionnement. Par ailleurs, la CNE a demandé que le débat sur l'élargissement du reclassement professionnel à des travailleurs ne correspondant pas aux conditions (soit des travailleurs âgés de moins de 45 ans et uniquement dans certains cas de restructuration d'entreprise) soit ouvert. En guise de réponse, la CESSOC a demandé que les organisations syndicales produisent un relevé de critères objectifs sur base desquels ouvrir le débat sur le banc patronal.

Mutualisation de la prépension conventionnelle

Le 30 mars 2009, les partenaires sociaux signaient une CCT instituant la prépension conventionnelle à partir de l'âge de 58 ans. Cet accord, plus favorable que l'accord intersectoriel, permet le versement d'une indemnité complémentaire dont le montant est égal à 57 pour cent de la différence entre la rémunération nette de référence et l'allocation de chômage. Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2009, la CCT cesse de produire ses effets le 30 avril 2012. Dès la signature de cette CCT, le banc syndical avait avancé la piste d'une mutualisation de cotisation des employeurs au niveau du Fonds 4S¹. Dans le cadre de cette négociation, à l'ordre du jour de l'automne

prochain, plusieurs questions doivent être envisagées. Dès lors que la négociation sera engagée, quatre questions fondamentales se poseront :

- ***Quel est le montant ou le pourcentage de l'indemnité prise en charge par le Fonds 4S ?***
L'intervention du Fonds 4S pourrait être partielle ou totale voire intermédiaire selon une option qui viserait que l'employeur bénéficierait d'une avance du Fonds.
- ***Qui paie l'indemnité au travailleur ?***
Les options varient entre le Fonds et l'employeur ou les deux parties.
- ***Qui constitue la provision ?***
Le Fonds 4S et/ou l'employeur.
- ***Quel est l'interlocuteur du travailleur licencié ?***
Les deux parties peuvent servir d'interlocuteur, ensemble ou séparément.

¹ Le Fonds 4S est un Fonds de sécurité d'existence de la Commission Paritaire 329 pour les Communautés française (Wallonie Bruxelles) et germanophone. Dans le cadre des budgets qui lui sont alloués, le Fonds soutient des initiatives de formation en faveur des groupes à risque du secteur visant à garantir d'agir sur un meilleur ancrage à l'emploi pour les travailleurs et à assurer un meilleur accès (à celui-ci) pour les demandeurs d'emploi.

Le coin de l'employeur



Service public fédéral
de l'Emploi.

Au vu de l'ensemble des hypothèses sur lesquelles reposent les modalités d'application, le dispositif nécessitera encore pas mal d'ajustements à négocier. Le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, tout en s'associant au débat doit prendre en compte la possibilité de prise en compte de l'indemnité complémentaire de prépension par les pouvoirs subsidiaires Cocof et Actiris dans le cadre d'une disposition supplémentaire de l'accord non marchand bruxellois.

Classifications professionnelles sous-sectorielles

Tour à tour, les secteurs non couverts par un accord non marchand (bruxellois, wallon ou Communauté française) envisagent d'établir une classification professionnelle sectorielle. Trois sous-secteurs sont concernés : les attractions touristiques non commerciales et institutions muséales, les organisations non gouvernementales ainsi que les établissements sportifs. Désireux de rester dans la

logique de construction des classifications professionnelles existantes, un premier travail a consisté à les étudier. Pour ensuite constater qu'elles sont basées sur une structure commune, à savoir, une description générale de fonction suivie d'une description des tâches. Ensuite, les « *qualifications minimales* » sont circonscrites en Région wallonne tandis qu'on parle de « *qualifications habituellement pratiquées* » en Région de Bruxelles-Capitale.² Mais en Belgique, rien n'est simple ! Et selon que l'on se trouve dans l'une ou l'autre partie du pays, c'est tantôt la fonction exercée, tantôt le diplôme qui sert de référence. Les trois secteurs ont donc tenté le difficile exercice de « coller » aux classifications existantes en nuancant en fonction de leurs particularités sectorielles comme la taille de l'entreprise ou encore la fusion de deux échelons barémiques. Après un accord sur une classification, il restera à affronter le difficile combat barémique. Il y a donc encore du pain sur la planche !

Flexibilité

Et pour compléter le tableau, la délicate question de la flexibilité du travail sera abordée. Elle se jouera sur plusieurs tableaux : durée du travail, travail de nuit, du dimanche et des jours fériés, intervalles de repos. Ces différentes questions seront abordées sous la

² La classification de fonctions en RBC est définie dans la CCT du 14 mai 2007. Elle est disponible sur le site de la FeBISP.

forme de dérogations partielles accordées dans certains cas précis des secteurs du tourisme, du sport, de la jeunesse, de la médiathèque, des TV locales, des centres culturels. Elles ne concerneront donc pas les OISP ni les centres d'éducation permanente. Ici encore, la partie sera serrée car on peut difficilement imaginer que des requêtes de temps compensatoires ne seront pas réclamées.

Indexation des barèmes à partir du 1^{er} octobre

Bonne nouvelle pour les travailleurs du secteur socioculturel et sportif (Scp 329.02) que nous sommes. Suite au dépassement du pivot 112,72, les barèmes en vigueur dans la Scp 329.02 seront indexés à concurrence de 2% à partir du 1^{er} octobre 2010. Concrètement, cette augmentation visera les salaires du mois d'octobre versés à terme échu. La nouvelle grille barémique sera en vigueur sur le site de la FeBISP à partir du 15/10/2010.

Réseautage *

Réforme de l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément et au financement des ILDE et des EI : du neuf !

Le milieu de l'été 2010 n'a pas été une période de vacances pour l'économie sociale d'insertion à Bruxelles, au contraire !

Le 8 juillet, sur proposition du Ministre de l'Économie et de l'Emploi Benoît Cerexhe, un texte d'avant-projet d'ordonnance destinée à remplacer l'ordonnance du 18 mars 2004 était mis à l'ordre du jour de la réunion du Gouvernement, mais le point ne fut pas traité, faute de temps. C'est seulement le 16 juillet, lors de la toute dernière réunion du Gouvernement avant les vacances, que la première lecture eut lieu. Le mardi qui suivait, nous recevions une version de cet avant-projet. Si le nouveau texte (long, très long !) tient compte de plusieurs demandes de la FeBISP (rattachement des structures à l'économie sociale d'insertion, mandatement des organisations pour correspondre aux critères de la politique européenne en matière d'aides d'État, prise en compte des travailleurs « article 60 » comme public-cible, abandon de l'idée de créer des « sociale werkplaatsen »...), on n'en sait toujours pas

beaucoup plus sur la manière dont le Ministre compte s'y prendre pour garantir aux promoteurs une sécurité quant aux financements à percevoir. Autre bémol : une commission d'agrément est mise sur pied, parallèlement à la plate-forme de concertation de l'économie sociale. Ceci va doubler le nombre des réunions et ne sera sans doute pas tenable pour les organisations mandatées... Enfin, aucun lieu de recours n'est prévu pour les promoteurs déboutés. Ceci n'est qu'un petit aperçu des problèmes que présente ce nouveau texte, par ailleurs relativement bien pensé. Nous y reviendrons.

Un projet nommé « D.E.S.I.R. » rapproche la FeBISP, les AID et Syneco

ConcertES mène, depuis 2008, un projet transfrontalier en partenariat avec la CRESS (Chambre régionale d'économie sociale et solidaire Nord-Pas de Calais) dans le cadre du Programme européen « Interreg IV ». D.E.S.I.R. est l'acronyme (approximatif !) de « Développement interrégional de l'économie sociale ». Parmi ses objectifs opérationnels, ConcertES vise, à travers D.E.S.I.R., d'observer quantitativement et qualitativement les structures, les acteurs

et les pratiques en économie sociale. Dans ce cadre, les AID ont sollicité la FeBISP et Syneco pour monter un projet commun. Celui-ci aura pour but d'étudier les pratiques de formation dans les ILDE et les EI en Wallonie et à Bruxelles. Quelles pratiques de formation sont mises en place ? Avec quelle méthode ? Qu'est-ce qui est formalisé dans les pratiques ? Qu'est-ce qui relève du moins formalisé ? La FeBISP a vu dans ce projet l'occasion de réaliser une cartographie de l'aspect « formation » chez ses membres ILDE et EI, en vue, pourquoi pas, de déboucher sur des propositions concrètes pour améliorer certains aspects pratiques.

Répertoire des dispositifs d'insertion socio-professionnelle bruxellois pour un public alpha

Les opérateurs ISP agréés pour des actions d'alphabétisation et Lire et Ecrire Bruxelles ont édité un répertoire qui présente les différents types d'offres de chaque opérateur et les conditions et modalités d'inscription du public alpha demandeur d'emploi. Ce nouvel outil remplit trois missions : orienter le public, promouvoir les actions, informer et sensibiliser à l'alphabétisation.

Plus d'infos et commande :
Lire et Ecrire Bruxelles
Chaussée de Waterloo 412c
1050 Bruxelles
02/533 21 70
aurelie.akerman@lire-et-ecrire.be
ou caroline.heller@lire-et-ecrire.be

CCP Jeunes, répercussions pour la formation, l'insertion et l'enseignement. La CCFEE rend son avis !

Le 22 juin 2010, la Commission consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) a rendu un Avis d'initiative sur le CPP¹ jeunes. Il ne s'agit pas pour la Commission de remettre en question le caractère obligatoire de la mesure (que la FeBISP a critiqué à plusieurs reprises) mais bien de mettre le doigt sur les répercussions dans notre secteur. Comme membre, nous avons participé au débat et soutenons cet avis.

La CCFEE souligne d'abord le fait que pour élaborer leur projet professionnel,

les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans doivent bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement personnel. Concrètement, cela veut dire que les besoins d'accompagnement et de formation vont nécessairement augmenter. Or, la CCFEE rappelle que l'offre de formation est saturée à Bruxelles. Pour la Commission, il est donc nécessaire d'augmenter l'offre de Bruxelles Formation et de ses partenaires (OISP et Enseignement de Promotion sociale). Cela signifie donc qu'il faudra plus de moyens financiers pour engager des formateurs et/ou obtenir des locaux. Question : Est-ce envisageable en l'absence de moyens fédéraux ? La CCFEE craint également que l'arrivée de publics supplémentaires n'entraîne des effets de substitution au détriment des publics les plus fragilisés actuellement en formation, en ce compris les demandeurs d'emploi fréquentant les CPAS. Ceci dans l'état actuel des capacités d'accueil. Enfin, la Commission en profite pour rappeler l'importance des échanges de données entre Actiris et Bruxelles Formation à des fins de pilotage de l'action publique en matière d'emploi-formation. A suivre...

¹ L'accompagnement devenant automatique pour les jeunes de moins de 25 ans s'inscrivant pour la première fois chez Actiris après leurs études, le CPP ne fait plus référence à un « Contrat » mais à une « Construction de Projet Professionnel ».

L'avis de la CCFEE en entier via le lien : <http://www.ccfée.be/index.php?avis>



14^{ème} Journée d'étude de
la FeBISP

« L'évaluation en question »

Le 7 octobre 2010

Centre Culturel d'Auderghem
183 bd du Souverain 1160 BRUXELLES

Avec le soutien de la Cocof, du Fonds social européen, de la Région de
Bruxelles-Capitale



Programme

TIMING	SUJETS	INTERVENANTS
9h15	Evaluer, comment, par qui et pourquoi?	Pierre Devleeshouwer, Directeur de la FeBISP
9h30	Les principes d'évaluation pour vérifier les effets d'un projet	Bruno Van de Linden, Fonds de la Recherche Scientifique Université catholique de Louvain Institut de Recherches Economiques et Sociales
10h30	Comment évaluer les dimensions de la performance d'une entreprise sociale ?	Michel Marée et Nathalie Crutzen Chargé de recherches et chargée de cours, HEC-Ecole de gestion de l'Université de Liège
11h30	L'évaluation : la nouvelle religion du pouvoir	Jean Blairon, Docteur en philosophie et lettres, formateurs d'adultes, Directeur de l'asbl RTA (Réalisation Téléformation, Animation)
12h30	Pause de midi	
13h30	La boucle de la qualité : un outil pour l' ESI et ISP ?	Marc Totté, Coordinateur Inter-Mondes et consultant au CF2D
14h30	L'efficacité paradoxale	Patrick Trucollo, Directeur de l'IIFT le Trusquin à Marche-en-Famenne
15h40	Entre valeur d'usage et valeur d'échange	Edgar Szoc, Coordinateur du pôle Prospective pour Etiopa
16h30	Conclusions	

PAF : 10 euros (sandwiches compris).

Inscription obligatoire via bulletin d'inscription

et versement souhaité

pour le 25 septembre 2010 au 001-3340837-39*

*Veuillez préciser dans la communication « JE FeBISP 2010 + nom »

L'insertion N°86

Le prochain numéro de notre magazine L'insertion n°86 sortira en décembre 2010.

L'@insertion

Le prochain numéro de L'@insertion sortira le 24 septembre 2010.

Si vous ne le recevez pas encore, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse : secretariat@febisp.be



Festival de BD
de Bruxelles